

**BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT  
FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT**



**BURUNDI**

**DOCUMENT DE STRATEGIE INTERIMAIRE  
OCTOBRE 2004 – OCTOBRE 2005**

**DEPARTEMENT DES OPERATIONS PAR PAYS  
REGION CENTRE**

**AOUT 2004**

## TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
SIGLES ET ABREVIATIONS	i-ii
RESUME	i-ii
<b>I</b> <u>INTRODUCTION</u>	1
<b>II</b> <u>DEVELOPPEMENTS RECENTS</u>	2
2.1 Situation politique	2
2.2 Evolution économique récente et pauvreté	3
2.3 Evolution sectorielle	6
<b>III</b> <u>PRINCIPAUX DEFIS</u>	8
3.1 Consolidation de la paix intérieure	8
3.2 Renforcement des capacités pour la bonne gouvernance	8
3.3 Relance économique et lutte contre la pauvreté	8
3.4 Mobilisation des ressources internes et externes	9
<b>IV.</b> <u>STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT</u>	9
4.1 Eléments clés de la stratégie du Gouvernement	9
4.2 Evaluation de la stratégie du Gouvernement	12
4.3 Risques liés à la stratégie du Gouvernement	13
<b>V.</b> <u>SOUTIEN DE LA COMMUNAUTE DES BAILLEURS DE FONDS</u>	13
5.1 Institutions de Bretton Woods	14
5.2 Autres Bailleurs de fonds	14
5.3 Groupe de la Banque	15
<b>VI.</b> <u>STRATEGIE D'ASSISTANCE INTERIMAIRE DU GROUPE DE LA BANQUE</u>	16
6.1 Stratégie du Groupe de la Banque	16
6.2 Risques liés à la stratégie de la Banque	18
6.3 Activités de financement sous forme de prêts et de dons	19
6.4 Domaines nécessitant un dialogue	19
<b>VII.</b> <u>CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</u>	21
<u>ANNEXE</u>	Nb pages
1. Indicateurs économiques et financiers sélectionnés	1
2. Structure du PIB	1
3. Opérations financières de l'Etat	1
4. Balance de paiements	1
5. Situation monétaire	1
6. Besoins et sources de financement	1
7. Situation des projets	1

**SIGLES ET ABREVIATIONS**

BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe de développement économique en Afrique
BEI	Banque européenne d'investissement
BRB	Banque de la république du Burundi
CRE	Crédit de relance économique
CSLP-I	Cadre de stratégie intérimaire de croissance économique et de lutte contre la pauvreté
DTS	Droits de tirages spéciaux
FAD	Fonds africain de développement
FBU	Franc burundais
FDD	Forces de défense de la démocratie
FDM	Fonds pour la dette multilatérale
FED	Fonds européen de développement
FMI	Fonds monétaire international
FNL	Forces nationales de libération
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
IBW	Institutions de Bretton Woods
IDH	l'Indice du Développement Humain
IPPC	Initiative pays post conflit
MIAB	Mission africaine pour le Burundi
ONU	Organisation des nations unies
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PIB	Produit intérieur brut
PIPC	Programme intérimaire post conflit
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPTE	Pays pauvre très endetté
PSU	Programme social d'urgence
RDC	République démocratique du Congo
UE	Union européenne

## RESUME

1. En examinant la Note de dialogue pays 2003-2004 pour le Burundi, en octobre 2003, les Conseils avaient recommandé à la Banque de renforcer le dialogue avec le pays pour trouver une solution au problème des arriérés. Les Conseils avaient, également, recommandé de préparer un DSP intérimaire, suite au règlement des arriérés, qui constituera un cadre complet de référence de ses interventions sous forme des prêts et dons sectoriels. Le pays a payé une partie du stock des arriérés et continue à assurer le paiement des échéances courantes. Des engagements fermes ont été donnés par les bailleurs de fonds et la Banque pour apurer le reliquat des arriérés dans le cadre d'initiative des pays post conflit. Dans cette optique, le présent document constitue une réponse aux directives des Conseils.

2. A la faveur des Accords d'Arusha signés en août 2000, le Gouvernement a exécuté avec l'assistance des partenaires au développement un programme intérimaire post conflit (PIPC) sur la période 2002-2003 en vue de répondre aux enjeux qui interpellent le pays, dont notamment : la consolidation de la paix, la promotion des capacités nationales pour le renforcement de la bonne gouvernance et la réhabilitation de la base productive de l'économie. Le PIPC a été relayé par le programme d'urgence présenté par le Gouvernement aux partenaires au développement lors du forum de Bruxelles en janvier 2004, dont l'objectif ultime est de promouvoir un projet de société qui assure la paix, la réconciliation, l'épanouissement de la population à travers une stratégie d'allocation et de gestion équitable des ressources. Le programme d'urgence est conforme aux orientations du Cadre stratégique intérimaire de croissance économique et de lutte contre la pauvreté (CSLP-I) qui a été finalisé, en mars 2003. Cette stratégie est appuyée par le programme triennal de réformes économiques et structurelles (2004-2006) soutenu par une Facilité de réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), approuvée par le Conseil du FMI en janvier 2004.

3. La Banque envisage d'appuyer les actions de reconstruction nationale et les efforts de consolidation des réformes économiques du Gouvernement. A court terme, au regard de la vision stratégique de la Banque en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la pauvreté, deux secteurs de concentration ont été retenus pour la stratégie intérimaire de la Banque : le secteur social et le secteur des infrastructures. Le choix de ces deux secteurs se justifie par la nécessité de réhabiliter les infrastructures sociales de base de manière à atténuer la pauvreté et la précarité des conditions de vie des populations. Ainsi la Banque financera un projet multisectoriel de création d'emplois et de reconstruction. En outre, la Banque soutiendra le renforcement des capacités institutionnelles et le programme de réformes économiques du Gouvernement.

4. La stratégie intérimaire a été définie en coordination avec les autres bailleurs de fonds en privilégiant le cofinancement des actions prioritaires définies par le Gouvernement. A moyen terme, la stratégie de la Banque consistera, également, à poursuivre le dialogue avec les autorités et les autres partenaires pour identifier les domaines de l'assistance de la Banque dans le cadre du FAD X, (2005-2007), qui fera l'objet d'un Document de stratégie pays complet de manière à soutenir le renforcement des capacités institutionnelles, les réformes économiques et structurelles, le développement des secteurs productifs et la lutte contre la pauvreté.

## **I - INTRODUCTION**

1.1 Les Conseils d'administration ont approuvé, en octobre 2003, la Note de dialogue 2003-2004 pour le Burundi qui définit la stratégie en vue de trouver une solution pour apurer l'intégralité des arriérés permettant ainsi à la Banque de reprendre pleinement sa coopération avec le pays. Ainsi, le pays assure le paiement régulier des échéances courantes et a convenu avec la Banque d'un plan pour apurer totalement les arriérés avant le point de décision de l'Initiative PPTE, prévu en 2005. Sous cette hypothèse, les Conseils avaient recommandé à la Banque d'élaborer un Document de stratégie intérimaire (DSP-I) pour le Burundi, qui constituera un cadre complet de référence de ses interventions sous forme des prêts et dons sectoriels. Un schéma de règlement des arriérés a été retenu dans le cadre de la Facilité de réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) qui a été approuvée, par le Conseil d'administration du FMI, en janvier 2004. Ce schéma prévoit le paiement : (i) des échéances courantes ; (ii) de 20% du stock des arriérés à régler en 2004, à partir de la première tranche de la FRPC ; et (iii) du reliquat, soit 80 % du stock des arriérés avant le point de décision qui serait atteint en 2005. La Banque a intensifié le dialogue avec le Gouvernement qui a fait un effort important en payant les échéances de 2003 et celles de 2004. Conformément à ce schéma, Il a également effectué, en mars 2004, un paiement partiel des arriérés pour un montant de 6,24 millions de dollars.

1.2 Suite à ces efforts, le Burundi bénéficiera du mécanisme d'apurement des arriérés mis en place par la Banque à travers l'Initiative des pays post-conflit qui a été approuvée par les Conseils d'administration en juillet 2004. Dans ce cadre, un schéma d'apurement des arriérés du pays vis-à-vis de la Banque sera présenté aux Conseils, en octobre 2004. Ce schéma repose sur des engagements fermes des bailleurs de fonds dont la Commission européenne, la France et la Banque pour apurer le reliquat des arriérés du pays vis-à-vis de la Banque, soit 16,04 millions d'UC, conduisant ainsi à la reprise des opérations avec le pays. A cet égard, le présent document constitue une réponse aux directives des Conseils. L'objet du présent document est : (i) d'informer les Conseils d'administration des développements récents au Burundi ainsi que du soutien des bailleurs de fonds aux efforts engagés par les autorités et ; (ii) de demander aux Conseils d'approuver la stratégie intérimaire d'assistance de la Banque au Burundi.

### **Encadré 1. Informations de base sur le pays.**

La République du Burundi est un pays montagneux et enclavé au cœur de la région des Grands Lacs. Elle s'étend sur une superficie de 27834 km<sup>2</sup> dont 2300 km<sup>2</sup> de lacs et a une frontière commune avec le Rwanda au Nord, la Tanzanie à l'Est et au sud et la République Démocratique du Congo (RDC) à l'Ouest. L'altitude moyenne atteint 1400 m et le climat comprend 2 saisons sèches et 2 saisons pluvieuses. Cette multitude de saisons, conjuguée à un réseau hydrographique très dense, permet la pratique de plusieurs sortes de cultures. D'une superficie de 34.000 km<sup>2</sup>, le lac Tanganyika met le Burundi en liaison par voie lacustre avec la RDC, la Zambie et la Tanzanie.

La population burundaise est estimée à 7,1 millions d'habitants. Le taux d'accroissement naturel est estimé à 2,9% par an. La population est relativement jeune avec une proportion de 46,3% de moins de 15 ans. Le Burundi est confronté à un problème de pression démographique d'autant plus préoccupant que la superficie du pays est réduite. La structure du PIB traduit une prédominance du secteur agricole qui contribue pour plus de 52% du PIB et occupe plus de 90% de la population active. Hormis quelques exceptions, l'agriculture et l'élevage sont pratiqués par de petits propriétaires répartis en 1,1 millions d'exploitations familiales dont la taille est estimée à environ 0,5 hectares. Cette moyenne était de 0,7 hectares par famille en 1989. Le rétrécissement de la surface agricole par ménage conduit les agriculteurs à recourir aux terres dégradées impropres à l'agriculture et aux aires protégées. La pression sur le foncier résulte, également, du système de succession qui impose aux parents de céder une partie des exploitations à leurs enfants majeurs ou mariés se traduisant ainsi par un morcellement croissant des propriétés foncières. Cette situation, qui est source de nombreux litiges et conflits, se traduit, notamment, par de nombreuses contraintes dont : (i) la forte pression sur les ressources naturelles (déboisement intensif, concentration de populations dans les zones peu fertiles, surexploitation des terres, morcellement des parcelles, baisse de la fertilité, etc.) ; (ii) La déforestation massive et élimination d'aires protégées et de réserves naturelles ; (iii) la forte érosion causant la rareté et la dégradation accélérée des terres cultivables ; (iv) le manque de maîtrise de l'eau pour les besoins d'irrigation et d'abreuvement du bétail ; (v) le très faible recours aux intrants d'intensification ; (vi) l'insécurité foncière ; (vii) le manque d'accès au crédit et des infrastructures rurales.

## **II - DEVELOPPEMENTS RECENTS**

### **2.1 Situation politique**

2.1.1 Depuis son indépendance en 1962, le Burundi est confronté à des crises socio-politiques répétitives qui se sont traduites par des destructions massives des outils de production et de nombreuses pertes de vies humaines (voir encadré 2). En 1993, l'assassinat du Premier Président élu du pays a engendré un nouveau cycle de crise aggravé par le génocide de 1994 au Rwanda, pays voisin. Les efforts de paix engagés par la Communauté internationale à partir de 1995 ont permis, en dépit de la poursuite des hostilités, de parvenir à un compromis, en juin 1998, sous l'égide des Chefs d'Etat de l'Afrique de l'Est impliquant 19 partis représentant l'ensemble des groupes ethniques et politiques du pays. Ces négociations ont conduit à la signature, le 28 août 2000, d'un Accord de paix et de réconciliation basé sur le partage du pouvoir entre les principaux belligérants. L'application des termes de cet accord a permis la mise en place des institutions de transition notamment : (i) la Constitution en octobre 2001 ; (ii) le Gouvernement d'union nationale en novembre 2001; et (iii) le Parlement, en janvier 2002. Au terme des négociations qui se sont poursuivies après la signature de l'Accord, il a été retenu que la période de la transition sera de 3 ans divisée en deux périodes de 18 mois. Selon le principe de partage du pouvoir, au terme de la première phase, le 30 avril 2003, l'ancien Président a cédé la Présidence au Vice-Président.

2.1.2 En mars 2003, l'Union africaine a envoyé des observateurs et une mission pour le maintien de la paix (Mission africaine pour le Burundi -MIAB-) qui a essentiellement pour objectifs de : (i) établir et maintenir la liaison entre les belligérants et contrôler la mise en œuvre des Accords de cessez-le-feu; (ii) surveiller le désarmement, la démobilisation des combattants et leur réintégration au sein de l'armée nationale et ; (iii) faciliter la fourniture de l'assistance humanitaire aux personnes réfugiées et déplacées. Dans ce cadre, la MIAB a favorisé l'installation de la confiance dans le processus de paix, l'installation du premier centre de démobilisation ainsi que la facilitation de la démobilisation des enfants soldats. La Mission africaine a également créé les conditions favorables au déploiement d'une Mission de maintien de la paix des Nations unies qui a eu lieu au début du mois de juin 2004.

2.1.3 Le dialogue politique interne a enregistré des progrès importants avec la poursuite des négociations à Arusha permettant la signature, le 16 novembre 2003, d'un autre Accord de cessez-le-feu avec le Conseil national de défense de la démocratie – force de défense de la démocratie (CNDD-FDD) dont la mise en œuvre s'est traduite par l'intégration des ex-rebelles aux institutions de transition. L'Accord prévoit l'organisation des élections générales en octobre 2004 et la fin de la transition le 1<sup>er</sup> novembre de la même année. Cependant, les rebelles des forces nationales de libération (FNL) n'ont pas signé l'Accord de cessez-le-feu et exigeraient au préalable la réforme de l'armée nationale comme condition d'adhésion à l'Accord. Toutefois, la poursuite du dialogue entre le Gouvernement de transition et les FNL offre un espoir pour renforcer le processus de paix. Par ailleurs, il convient de noter que les affrontements armés, qui ont eu lieu au début du mois de juin 2004 à l'Est de la République démocratique du Congo dans le Kivu, constituent une menace pour la transition dans ce pays et pour la stabilité de la sous région avec l'afflux de nombreux réfugiés au Burundi et au Rwanda.

#### **Encadré 2. Impact économique et social du conflit au Burundi**

Les crises politiques récurrentes qui ont jalonné l'histoire récente du Burundi depuis 1993 ont eu de graves conséquences sur la situation économique et sociale à travers une dégradation profonde des capacités institutionnelles du pays consécutive à l'ampleur des pertes en vies humaines et des dégâts matériels. La destruction massive des moyens de production ainsi que le climat d'insécurité permanente qui a prévalu depuis plus d'une décennie ont handicapé les performances économiques du pays. La crise a occasionné d'importantes pertes de cadres expérimentés et compétents, de matériel et de capacités d'archivage. La crise a entretenu l'insécurité et provoqué une méfiance entre les différentes composantes de la population, retardant ainsi le processus de retour et de réinstallation des populations déplacées et des réfugiés aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur du pays. Le conflit a entraîné de lourdes pertes au plan humanitaire. En effet, sur une population de l'ordre de sept millions d'habitants, on estime à plus de 300 000 personnes tuées, 400 000 déplacés à l'intérieur du pays et environ 750 000 réfugiés dans les camps en tanzanienne. Cette situation a été également exacerbée par l'instabilité politique de la sous-région des Grands Lacs, particulièrement en République Démocratique du Congo et au Rwanda.

Outre la destruction massive des infrastructures sociales de base du fait du conflit (cf. §3.3.2), le contexte de conflit a favorisé la progression de la pandémie du VIH/ SIDA qui connaît une ampleur alarmante. Le taux de prévalence a atteint, en 2002, environ 10,5 % en zone urbaine contre 2,5% en zone rurale. Le Burundi est classé respectivement au 2<sup>ème</sup> rang des pays d'Afrique centrale et au 13<sup>ème</sup> rang des pays d'Afrique subsaharienne le plus touchés par la maladie. Sur le plan démographique, on estime qu'en 2010, l'espérance de vie à la naissance pourrait passer à 39 ans sous l'influence de la pandémie du VIH/SIDA, si la tendance actuelle se maintient. Au plan économique, le coût de la maladie représenterait 2,9 à 3,9% du PIB en 2005. Enfin au plan social, les effets de la maladie se traduisent par la destruction de la cellule familiale, l'accroissement des orphelins, et des familles monoparentales, l'expansion de la pauvreté et la réduction de la main d'œuvre.

## **2.2 Evolution économique récente et pauvreté**

**2.2.1 Evolution du PIB :** La structure de l'économie du Burundi est marquée par une base productive étroite nettement dominée par le secteur primaire qui comprend essentiellement l'agriculture, l'élevage et la pêche. Sur la période 2000-2003, ce secteur a représenté plus de 52% du PIB contre 10% et 30% respectivement pour le secteur secondaire et tertiaire. Malgré le potentiel important du secteur primaire, qui occupe par ailleurs, plus de 90% de la population, sa contribution à la croissance du PIB demeure modeste du fait, entre autres, de l'importance de l'agriculture vivrière caractérisée par une faible productivité liée à la forte concentration de population dans les zones peu fertiles, au morcellement des parcelles et à la forte dépendance aux conditions climatiques. Les taux de croissance modestes enregistrés par les branches de l'agriculture vivrière, de l'élevage et de la pêche respectivement de 0,2% ; -1% et 1,3%, en moyenne sur la période, traduisent également la persistance de l'insécurité et les déplacements continus de populations. Cette situation explique les faibles performances enregistrées au niveau de la croissance du PIB qui est passée de -0,9% en 2000 à 2,1% et 4,5% respectivement en 2001 et en 2002, résultant à la fois des conditions climatiques favorables observées en 2002 mais également des signes d'apaisement social liés au processus de paix qui ont favorisé la reprise du secteur des services. En 2003 en revanche, le taux de croissance s'est fortement contracté pour atteindre -1% suite aux mauvaises conditions climatiques qui ont entraîné une chute de la production agricole. Par ailleurs, l'épargne nationale brute, qui n'a représenté, en moyenne par an sur la période 2000-2003, que 0,85 % du PIB du fait essentiellement de la faiblesse des revenus et du développement insuffisant des structures de micro-finance constitue une contrainte majeure à la croissance économique du pays. En conséquence, le niveau de l'investissement est resté faible à hauteur de 8,15 % du PIB sur la période.

**2.2.2 Finances publiques :** Les ressources budgétaires de l'Etat proviennent pour 80% des recettes fiscales dont les principales composantes sont les taxes sur les biens et services et sur le commerce extérieur représentant respectivement 45,8% et 25,6% de celles-ci. En dépit d'un contexte politique difficile, les mesures prises pour améliorer les taux de recouvrement des impôts, pour lutter contre les fraudes, la corruption et l'évasion fiscale ont eu un impact positif sur les recettes budgétaires (y compris dons) qui ont augmenté de l'ordre de 15,45 % en moyenne par an sur la période 2000-2003. Cependant, malgré cette performance, le niveau des recettes reste faible. Au plan des dépenses, les efforts de maîtrise des dépenses courantes (hors intérêts) n'ont pas été couronnés de succès, puisque celles-ci ont crû, en moyenne sur la même période de 13,25%. L'effort de guerre ainsi que les difficultés de maîtrise de la masse salariale sont parmi les principaux facteurs explicatifs du niveau élevé des dépenses budgétaires. Les dépenses militaires (hors services) et la masse salariale qui représentent plus de 42% des dépenses courantes ont augmenté, sur la période, respectivement de 15,5% et 17,4% en moyenne. Les finances publiques sont ainsi restées structurellement déficitaires avec un solde budgétaire (base engagement, dons exclus) qui est passé de -4,9% du PIB en 2000 à -5,7% et -9,9% du PIB respectivement en 2002 et 2003. En l'absence de financements extérieurs suffisants, le déficit budgétaire a été essentiellement financé par le recours aux avances de la Banque de la République du Burundi (BRB) et par l'accumulation d'arriérés sur la dette extérieure et intérieure qui ont représenté respectivement 5,3% et 17,5% du PIB en moyenne sur 2002-2003.

**2.2.3 Banque, monnaie et inflation :** Le secteur financier burundais comprend 8 banques commerciales (dont une est en cours de liquidation), deux banques de développement et des institutions spécialisées (compagnies d'assurances, coopératives de crédit, Fonds de soutien à l'investissement privé, etc.). La majorité des principales banques et institutions financières ont une

participation publique. Le taux de monétisation de l'économie est encore très faible. L'offre actuelle de crédit et de services financiers, particulièrement pour les investissements productifs, est à la fois insuffisante et inadéquate en raison de l'importance des risques, de l'absence de garanties et du coût élevé de gestion du crédit. L'épargne intérieure est, également, infime et faiblement mobilisée par le secteur financier dont la plupart des guichets sont concentrés dans la capitale. De même, les services de micro-finance sont peu développés mais en pleine expansion avec plus de 10 institutions spécialisées desservant une population estimée, en 2002, à environ 214000 clients. En vue de soutenir le secteur bancaire et financier, le Gouvernement a initié des réformes pour appuyer une gestion rigoureuse de la demande, améliorer l'allocation des ressources, stimuler la formation de l'épargne et adapter les instruments de gestion des liquidités au contexte d'une économie libérale. Les taux d'intérêts créditeurs et débiteurs ont ainsi été libéralisés, le recours systématique des établissements financiers aux refinancements de la Banque centrale a été supprimé et de nouveaux instruments tels que les certificats du Trésor et le système des réserves obligatoires ont été institués pour stimuler un véritable marché financier et alléger le contrôle administratif de l'allocation des ressources.

2.2.4 Sur la période 2000-2003, l'expansion du crédit intérieur de 17,7 % s'est traduite par une augmentation de la masse monétaire de l'ordre de 16,05%. Cet accroissement résulte essentiellement de la forte expansion du crédit à l'économie qui a crû, en moyenne, par an sur la période de 19,55% contre une légère baisse du crédit à l'Etat (-1,1%). La consolidation de la paix avec la poursuite du dialogue interne, a suscité un redémarrage des activités économiques qui explique l'évolution du crédit à l'économie. En matière de politique de change, la libéralisation progressive du système de change entamée en 2000 par la mise en place d'une réglementation autorisant la création libre des bureaux de change et l'instauration du marché aux enchères des devises ont permis de contenir la dépréciation du franc burundais par rapport au dollar EU à environ 8,4% en moyenne sur la période 2000-2003. Le taux d'inflation mesuré par les prix à la consommation est passé de 24,3% en 2000 à 9,3% en 2001 avant de croître pour atteindre 10,3% en 2003. Le niveau élevé du taux d'inflation résulte essentiellement du financement monétaire du déficit budgétaire, des perturbations au niveau de la production agricole et des difficultés d'alimentation du marché en denrées alimentaires liées à l'insécurité qui prévaut en milieu rural. Les mesures restrictives engagées par la Banque du Burundi, dans le cadre du programme du FMI, en matière de plafonnement du crédit et de relèvement du taux de base de la Banque centrale devraient contribuer à la maîtrise de l'inflation qui se situerait à environ 6,4% en 2004.

2.2.5 **Balance des paiements :** Sur la période 2000-2003, la baisse continue de 11,3% par an en moyenne des recettes des exportations du café qui est le principal produit exporté du Burundi avec plus de 80 % du total des exportations a fragilisé la position extérieure du pays. Ces difficultés ont été exacerbées par l'augmentation des importations, en particulier, des produits pétroliers et des services respectivement de près de 3,85% et 12,2% en moyenne sur la période. Il en a résulté une détérioration de la balance courante (hors transferts officiels) qui est passée de -14,6% du PIB en 2000 à -18,6% et à -23,5% du PIB respectivement en 2002 et 2003. La détérioration du solde courant extérieur est accentuée par la baisse de la production de l'agriculture d'exportation de l'ordre de 20% en 2001-2002 liée à la mauvaise pluviométrie observée et l'évolution défavorable des cours du café sur le marché international. En conséquence, les réserves officielles brutes ont eu une évolution contrastée passant de 2,9 mois d'importation en 2000 à 1,6 mois en 2001 avant de croître pour atteindre 2,2 et 2,9 mois en 2002 et 2003.

2.2.6 **Dettes extérieures :** En fin juin 2004, l'encours de la dette s'élevait à 1,26 milliard de dollars EU représentant 175% du PIB et 219% des exportations. La part de la dette multilatérale représente environ 79,3 % de l'encours total de la dette extérieure. Les principaux créanciers sont : l'IDA (53,2%), Groupe de la Banque (17,2%), la BEI (4,5%) et le FIDA (2,3%). La dette avalisée ou croisée représente 19 % de l'encours total contre 81% pour la dette directe, alors que la dette concessionnelle représente environ 82% du total de l'encours. En mars 2004, les créanciers du Club de Paris ont convenu avec le Gouvernement du Burundi d'un accord de rééchelonnement de sa dette publique extérieure, suite à l'approbation d'un arrangement au titre de la Facilité de réduction de la pauvreté et

pour la croissance par le Conseil d'administration du Fonds Monétaire International, en janvier 2004. Cet accord rééchelonne environ 81 millions de dollars et annule immédiatement 4,40 millions de dollars. Ce montant comprend les arriérés (y compris les intérêts de retard) dus au 31 décembre 2003 et les échéances dues entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2006. Les créanciers du Club de Paris ont donné leur accord pour porter le taux de réduction de l'accord à 90% (termes de Cologne) dès que le Burundi aura atteint le point de décision de l'initiative renforcée sur la dette des pays pauvres très endettés. Le Gouvernement s'est engagé à rechercher auprès des créanciers privés un traitement comparable.

**2.2.7 Arriérés de la Banque :** à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1999, le Burundi a accumulé des arriérés vis-à-vis du Groupe de la Banque qui, au 30 juin 2004, s'élevaient à 16,04 millions d'UC, soit 23,56 millions de dollars. Conformément au schéma de règlement des arriérés qui a été retenu dans la FRPC, approuvée par le Conseil du FMI en janvier 2004, le Gouvernement a opéré un paiement partiel du stock des arriérés à hauteur de 6,24 millions de dollars et continue à honorer les échéances courantes. A cet effet, le Burundi bénéficiera du mécanisme d'apurement des arriérés de l'Initiative des pays post-conflit qui a été approuvé par les Conseils d'administration, en juillet 2004. Un schéma de règlement des arriérés du Burundi sera présenté aux Conseils, en octobre 2004, qui repose sur : (i) la poursuite du paiement des échéances courantes ; (ii) le règlement du reliquat du stock des arriérés par les bailleurs de fonds dont la Commission européenne, la France et la Banque. A cet égard, un Fonds fiduciaire a été créé et géré par la Banque mondiale en vue de mobiliser les contributions des bailleurs de fonds pour le paiement des échéances courantes des créanciers multilatéraux (cf. chapitre V). Concernant le second aspect, des engagements fermes ont été donnés par la Commission européenne et la France pour contribuer au paiement du reliquat des arriérés du Burundi.

**2.2.8 Gouvernance et capacités nationales :** Avec la crise socio-politique, le problème de gouvernance tant au niveau politique qu'économique se pose avec acuité. Au niveau politique la situation demeure instable du fait de la précarité des accords entre les différents belligérants constituant ainsi un frein à la paix et à la consolidation de la démocratie. Au plan économique, la corruption et les malversations au sein de l'administration ont eu tendance à se généraliser avec la crise. Au terme des négociations d'Arusha, les différents acteurs politiques ont convenu que la situation de crise que connaît le pays résulte principalement d'un déficit de gouvernance, en particulier, dans les domaines politique et économique. Le renforcement des capacités institutionnelles, dont la faiblesse est une entrave majeure à la formulation des stratégies de développement économique du pays, constitue un défi majeur que le Gouvernement devra relever. Dans le cadre de ses consultations avec les partenaires au développement, le Gouvernement a formulé un programme de renforcement de la bonne gouvernance qui lie la problématique du renforcement des capacités nationales à celle de la gouvernance politique et économique. L'objectif du Gouvernement, qui est conforme aux orientations du Cadre stratégique intérimaire de croissance économique et de lutte contre la pauvreté, vise à créer un environnement institutionnel et réglementaire favorable à la restauration du dialogue social et des capacités de pilotage de l'économie. Autrement, il s'agit de promouvoir la transparence dans l'utilisation des ressources budgétaires, l'équité dans les dépenses publiques et le renforcement des capacités des décideurs en vue de créer les conditions d'une croissance soutenue apte à réduire durablement la pauvreté.

**2.2.9 Dette intérieure :** Au 30/04/2003, l'encours de la dette intérieure s'élevait à 121,32 milliards de FBU, soit environ 115 millions de dollars EU et représente 9% de l'encours total de la dette et 18% du PIB. La structure de la dette intérieure fait apparaître la prédominance de la dette contractée auprès du système bancaire, au titre des avances de la Banque centrale au Trésor qui représente 68,05 % de l'encours suivi des certificats du Trésor avec 26,7% et les « autres crédits » dont les arriérés sur salaire pour environ 2,5%. La maîtrise et le règlement de la dette intérieure dépendent largement de l'arrêt du recours du Gouvernement au financement monétaire des déficits budgétaires et des efforts que déploieront les autorités pour enrayer progressivement ces déficits.

**2.2.10 Pauvreté :** la situation est caractérisée par un très bas niveau de développement humain dont l'indice (IDH) n'a jamais dépassé 0,341 ; ce qui classe le pays parmi les cinq derniers pays. La proportion du nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, qui a atteint plus de 65% en 2002, illustre la précarité du cadre de vie des populations. L'incidence de la pauvreté urbaine est passée de 41 à 61% de 1993 à 2003, alors qu'en zone rurale elle a évolué de 41 à 67 % sur la même période. Les causes de l'aggravation de la pauvreté résultent de la chute de la production consécutive à la destruction massive des infrastructures, à la persistance de l'insécurité, à la forte baisse de la production agricole découlant des déplacements des populations rurales, de la désorganisation des circuits commerciaux, du faible niveau de l'investissement et de la baisse l'aide extérieure.

**2.2.11** La pauvreté est aggravée, également, par la pandémie du VIH/SIDA dont Le taux de prévalence a atteint, en 2002, environ 10,5 % en zone urbaine contre 2,5% en zone rurale. La situation est d'autant plus préoccupante que la maladie affecte plus les personnes en âge de travailler se traduisant par un accroissement significatif des décès avant l'âge de 40 ans. La vulnérabilité des femmes au VIH/SIDA ajoutée aux effets de la guerre renforce la précarité de leurs conditions de vie d'autant plus qu'elles sont faiblement intégrées au processus de développement du pays et ne participent que de manière marginale aux instances de décision. La crise socio-politique a fortement déstabilisé les familles et créé des conditions encore plus difficiles pour les ménages renforçant ainsi les déséquilibres existants entre les genres en termes d'accès et de contrôle des ressources. Des efforts importants doivent être faits pour assurer la promotion de la femme à travers des interventions multidirectionnelles touchant à la fois l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, la formation, l'accès à l'emploi et à l'information ainsi que la réforme du cadre juridique. La lutte contre la pauvreté et la promotion de la femme figurent parmi les priorités du Gouvernement définies dans le Cadre stratégique intérimaire de réduction de la pauvreté qui a été finalisé en mars 2002.

### **2.3. Evolution sectorielle**

**2.3.1** Les déplacements massifs des populations surtout rurales consécutifs à la situation de guerre qu'a connu le pays, ont entraîné une forte régression des principaux secteurs économiques du pays, notamment l'agriculture, les infrastructures, la santé et l'éducation. Toutefois, la structure économique du pays est restée caractérisée par : (i) la prépondérance du secteur primaire qui contribue pour plus de 50% au PIB, fournit 95% des apports alimentaires et plus de 90% des recettes d'exportations; (ii) la stabilité de la contribution du secteur tertiaire à hauteur de 28% environ du PIB ; et (iii) le faible développement du secteur secondaire handicapé par l'étroitesse du marché intérieur contribuant pour 9 à 11% au PIB. Dans son programme d'urgence de reconstruction, le Gouvernement accorde une grande priorité au secteur social et à la réhabilitation des infrastructures de base qui ont été fortement affectées par la crise.

**2.3.2 Le secteur agricole :** Ce secteur constitue la base de l'économie nationale. Il occupe plus de 90% de la population, contribue pour plus de 50% au produit intérieur brut, fournit 95 % de l'offre alimentaire et plus de 90 % des recettes en devises. Il est, par ailleurs, le garant de la sécurité alimentaire et le moteur de la croissance des autres secteurs économiques. Le secteur agricole est caractérisé par une agriculture de subsistance pratiquée par environ 1,2 millions de ménages faiblement monétisés et exploitant chacun 0,5 ha en moyenne. Les terres potentiellement agricoles couvrent 2.350.000 ha. Les cultures vivrières dont les récoltes sont destinées essentiellement à l'autoconsommation des populations occupent 90 % des terres cultivées contre 10 % pour les cultures industrielles. Ces dernières sont constituées, essentiellement, du café et du thé. Le café à lui seul procure 80% des recettes en devises. L'élevage est en majorité de type extensif. Il contribue à hauteur de 5% au PIB. Les forêts naturelles et artificielles d'importance capitale dans le maintien des équilibres écologiques et hydrologiques couvrent 205.529 ha. Par ailleurs, plus de 10% de la superficie du pays sont couverts par les lacs contribuant à la surexploitation des terres cultivables qui entraîne un grave problème environnemental. L'objectif du Gouvernement est de faire face aux effets néfastes de la crise en relançant la production pour jeter les bases d'une croissance durable du secteur pour le

moyen et le long terme. Les résultats finaux attendus seront : (i) une sécurité alimentaire assurée pour tous en termes de disponibilité, d'accessibilité, de stabilité dans le temps et l'espace ; (ii) une pauvreté rurale et urbaine réduite par l'augmentation du pouvoir d'achat et des conditions de vie des ménages ; et (iii) la protection de l'environnement à travers des ressources naturelles réhabilitées et rationnellement exploitées.

**2.3.3 Secteur social :** Au niveau de **l'éducation**, la destruction des infrastructures scolaires, la situation sécuritaire, la fermeture de certains établissements scolaires dans des zones rurales notamment et l'abandon de postes par le personnel enseignant pour cause d'insécurité ont contrarié le développement du système éducatif burundais. Outre l'insuffisance et la dégradation des infrastructures face aux besoins croissants liés à la croissance démographique, le système éducatif est confronté à l'inadéquation des programmes scolaires, à l'insuffisance des manuels scolaires, à l'inefficacité du système de gestion administrative, de suivi et de contrôle pédagogique. C'est dans ce contexte que le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire a baissé de plus de 70% en 1992 à 42,8% en 1995 pour remonter ensuite à 65% en 2000 avant de se stabiliser à 73 % en 2002. Le budget de l'éducation qui représentait, en 1995, environ 25% du budget global de l'Etat, n'en a représenté que 13,1% et 15,2 % respectivement en 2000 et 2002. Concernant **la santé**, la crise socio-politique a provoqué, également, la destruction et le pillage des infrastructures sanitaires, la disparition d'une partie du personnel pour cause de décès lors des massacres ou bien pour le départ en exil à l'étranger, la concentration d'un bon nombre du personnel restant dans les centres urbains par mesure de sécurité et la baisse du niveau des prestations du personnel médical démotivé. Ces facteurs conjugués à l'embargo, en 1996, ont contribué à la dégradation de la plupart des indicateurs de santé. Ainsi, le taux de couverture vaccinale est passé de 90% et 70% pour la tuberculose et la rougeole en 1992 à 64% et 50% en 1996 avant de remonter à 73% et 61% en 2000.

**2.3.4 Infrastructures :** L'ensemble du secteur des infrastructures a connu une forte détérioration au cours des dix dernières années. Au niveau du **secteur transport**, le Burundi, qui est un pays enclavé, dispose pour ses échanges intérieurs et extérieurs d'un système articulé sur trois modes : routier, lacustre et aérien. Le développement des infrastructures routières est fortement handicapé par : (i) la dégradation du réseau, (ii) la dégradation de la quasi-totalité du réseau revêtu et des routes en terre qui nécessitent un entretien courant; (ii) les ressources du fonds d'entretien routier insuffisantes par rapport aux besoins de l'entretien se traduisant par la faiblesse des ressources humaines et matérielles. Pendant la crise, le transport routier tant intérieur qu'international a connu une baisse de trafic de 73 à 89% en raison de l'insécurité sur les routes et de l'embargo. Dans le domaine **de l'eau**, le pays qui dispose d'un important réseau hydrographique est confronté à un double défi, d'un côté, des besoins pour divers usages qui augmentent sans cesse en raison de la croissance démographique, de l'urbanisation et du développement des activités économiques et, de l'autre, des ressources hydrauliques mal réparties sur le territoire national sont menacées par la pollution et par la dégradation des bassins versants. Par ailleurs, le taux de desserte en eau potable en milieu rural qui était de 55% en 1993 a chuté en raison des dysfonctionnements des réseaux d'adduction d'eau pour atteindre 41% en 2002, soit une baisse de plus de 25%. En milieu urbain, la situation ne s'est guère améliorée durant cette période, le taux de desserte s'étant stabiliser au autour de 92%.

**2.3.5** Concernant les **infrastructures de voiries** urbaines et de réseaux d'évacuation des eaux pluviales, celles-ci sont peu développées et ont été fortement dégradées par la crise tant en milieu urbain qu'en zone rurale. Dans les villes, il n'existe aucun système de drainage des eaux usées et des eaux pluviales. Il n'y a actuellement aucune installation de traitement des eaux industrielles qui sont généralement déversées, à l'état brut, dans les rivières ou les ruisseaux. Dans la ville de Bujumbura, l'absence d'entretien de la voirie a complètement désorganisé la circulation des biens et services et l'activité économique dans les quartiers de forte densité humaine. Bien que viabilisés, ces quartiers connaissent cependant des contraintes majeures parmi lesquelles figurent : (i) une accessibilité très limitée pour les véhicules motorisés du fait du niveau d'aménagement sommaire de la voirie, et (ii) une insalubrité chronique due à l'absence d'assainissement. Le secteur de la voirie urbaine souffre, par

ailleurs, de contraintes d'ordre institutionnel qui concernent la faiblesse de la capacité de planification des municipalités, de l'inadéquation de la politique de déconcentration et de l'insuffisance de moyens humains et matériels. Ces contraintes ont accéléré la dégradation des conditions d'hygiène et de logement des populations qui n'ont cessé de se détériorer depuis le début de la crise en 1993. L'objectif du Gouvernement est de soutenir la réhabilitation du secteur suivant un processus favorisant les projets basés sur une forte participation communautaire et l'utilisation des techniques à haute intensité de main.

### **III - PRINCIPAUX DEFIS**

#### **3.1 Consolidation de la paix intérieure**

*Le premier défi* que le Gouvernement burundais doit relever est la consolidation de la paix en renforçant le dialogue interne. Pour y parvenir, les autorités sont tenues de réussir la démobilisation et le désarmement des combattants ainsi que la réinsertion socio-économique et la prise en charge des victimes du conflit. Compte tenu de la fragilité économique du pays, le processus de démobilisation doit être progressif tant au niveau économique que social afin d'éviter d'accroître l'insécurité liée à un flux massif de combattants dans leurs communautés. Au plan de la réinsertion des sinistrés, la stratégie devra assurer : (i) le respect strict et la protection des droits humains ; (ii) la réhabilitation des services sociaux de base ; (iii) la relance de l'économie locale, en particulier, dans le secteur agricole ; et (iv) un consensus autour d'un programme de développement durable de lutte contre la pauvreté offrant une alternative crédible à la précarité de la phase actuelle de transition. A cet effet, les autorités doivent mettre l'accent sur le renforcement du dialogue politique interne et externe pour la stabilité au niveau national et régional.

#### **3.2 Renforcement des capacités nationales pour la bonne gouvernance**

*Le deuxième défi* est le renforcement des capacités institutionnelles de pilotage et de gestion de l'économie qui ont été largement entamées par la désorganisation quasi-totale de l'administration due aux effets des conflits récurrents. En plus, la précarité des conditions de travail, caractérisée notamment par le faible niveau de rémunération, le sous-équipement des départements ministériels ainsi que l'absence d'un système permanent de formation et de recyclage pèse sur la performance des structures administratives. Cette situation a encouragé le départ de nombreux cadres compétents. De manière générale, les différentes structures administratives sont confrontées à : la faiblesse des ressources humaines possédant une masse critique de compétences requises pour la maîtrise des outils de gestion économique; (ii) la faiblesse du cadre institutionnel découlant de l'absence de manuels de procédures et de définition claire des missions des structures administratives ; et (iii) des problèmes liés à l'insuffisance des équipements bureautiques et logistiques résultant de la rupture dans leur renouvellement créant ainsi l'obsolescence et la vétusté du matériel de travail. Ces différentes contraintes pèsent d'autant plus que le contexte de consolidation de la paix suppose des réformes d'envergure pour reconstruire la base productive de l'économie et renforcer la gouvernance en vue de créer les conditions d'une croissance forte et durable. Le Gouvernement devra s'atteler à améliorer le service public en dotant l'administration d'un cadre institutionnel, des instruments, des méthodes et de procédures de travail ainsi que de ressources humaines et matérielles adéquates pour renforcer les capacités de formulation et d'exécution des politiques macro-économiques et sectorielles et de mobilisation des ressources d'aide extérieure.

#### **3.3 Relance économique et lutte contre la pauvreté**

*Le troisième défi* est celui de la lutte contre la pauvreté qui a pris de l'ampleur avec la persistance de la crise et la désorganisation du système productif ainsi que la destruction massive des infrastructures sociales de base. Pour faire face à cette situation, les autorités burundaises se sont engagées à renforcer la base productive de l'économie, à réhabiliter les infrastructures de production

en vue de créer les conditions d'une croissance forte favorable à la réduction de la pauvreté. C'est ainsi que dans le cadre de la stratégie intérimaire de lutte contre la pauvreté, les autorités burundaises visent les objectifs de développement du millénaire (OMD) en réduisant la pauvreté de moitié d'ici 2015. La réalisation de cet ambitieux objectif suppose une croissance forte et durable, en particulier, au niveau du secteur agricole qui constitue la principale source de revenu dans le milieu rural. La stratégie pour le secteur agricole du Gouvernement vise ainsi à renforcer le rôle du secteur privé en soutenant la sécurité en milieu rural et en poursuivant la réforme agraire. Le succès en matière de réduction de la pauvreté doit reposer également sur le développement de l'épargne et de l'investissement du secteur privé qui constitue un facteur essentiel d'accroissement de la productivité et de diversification de la base productive de l'économie.

### **3.4 Mobilisation des ressources internes et externes**

*Le quatrième défi* est la mobilisation des ressources internes et externes. Durant plus d'une décennie, la coopération financière avec la communauté des bailleurs de fonds a été suspendue suite, entre autres, à l'accumulation d'arriérés vis-à-vis des créanciers bilatéraux et multilatéraux. Au cours de cette période, le pays n'a bénéficié que de l'aide humanitaire, dans une proportion très limitée par rapport aux besoins du pays. A la faveur des progrès réalisés par le Gouvernement de transition sur le plan des réformes économiques, dans le cadre du Programme intérimaire post conflit, les bailleurs de fonds, en particulier, les Institutions financières internationales ont, progressivement, repris leur coopération avec le Burundi. Lors du Forum des partenaires du Burundi qui s'est tenu en janvier 2004 à Bruxelles, le Gouvernement a souligné les progrès réalisés tant au niveau politique qu'économique et présenté son programme d'urgence qui a reçu un accueil favorable des bailleurs de fonds qui ont fait des engagements à hauteur de 800 millions de dollars EU. Les bailleurs de fond ont, toutefois, mis l'accent sur l'importance de la coordination des interventions extérieures. Le soutien de la communauté internationale dépendra de la rigueur avec laquelle les autorités nationales poursuivront les réformes économiques et politiques en faveur de la bonne gouvernance politique et économique. Il est tout aussi important que le programme de démobilisation des ex-combattants et de réinsertion économique et sociale des sinistrés et victimes du conflit soit exécuté de manière satisfaisante. Pour relever ce défi, le Gouvernement devra mettre l'accent, également, sur la poursuite des réformes fiscales pour améliorer les taux de recouvrement des impôts et lutter contre les fraudes. Ces réformes contribueront à la mobilisation des ressources intérieures en faveur des petites et moyennes entreprises créant ainsi les conditions d'une croissance économique soutenue.

## **IV - STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT**

### **4.1 Eléments clés de la stratégie du Gouvernement**

4.1.1 La stratégie du Gouvernement de transition vise à relever les défis ci-dessus évoqués et repose sur le constat que la faiblesse de la gouvernance politique et économique ainsi que l'aggravation de la pauvreté constituent des facteurs déterminants du cycle répétitif du conflit qu'a connu le pays durant ces dernières années. Dans cette optique, le Gouvernement a élaboré, sur la période 2002-2003, un programme intérimaire post-conflit (PIPC) soutenu par un Crédit de relance économique (CRE) de la Banque mondiale en août 2002 et par une facilité post-conflit du FMI en octobre 2002. Ce programme visait la restauration du cadre macro-économique et la réhabilitation des infrastructures. Son exécution jugée satisfaisante par les Institutions de Brettons Woods (IBW) a conduit l'élaboration d'un programme triennal de réformes (2004-2006) soutenu par une Facilité de réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), approuvée par le Conseil du FMI en janvier 2004. La FRPC est conforme aux orientations du Cadre stratégique intérimaire de croissance économique et de lutte contre la pauvreté (CSLP-I).

4.1.2 Conçu de manière participative, le CSLP-I traduit la vision de développement à long terme du Gouvernement avec comme objectif principal la promotion d'une croissance forte et la réduction de la pauvreté. Les autorités se sont fixé des objectifs volontaristes à l'horizon 2015 dont, entre autres, une croissance d'au moins 5% sur la période 2002-2005 et plus de 7% sur la période 2006-2010. Au plan de l'éducation, le Gouvernement vise la scolarisation pour tous d'ici 2015, la réduction du taux d'analphabétisme à 10% en 2015 et du taux de mortalité infantile à 50% en 2010. Pour atteindre ces objectifs, le CSLP-I est articulé autour des principaux axes suivants : (i) la promotion de la paix et de la gouvernance ; (ii) la consolidation du cadre macro-économique pour une croissance saine favorable à la réduction de la pauvreté ; (iii) le développement de l'accès aux services sociaux de base ; (iv) la réinstallation et la réinsertion des sinistrés du conflit et des groupes défavorisés ; (v) la lutte contre le VIH/SIDA ; et (vi) la promotion de la participation de la femme au développement.

4.1.3 Paix et bonne gouvernance : En matière de promotion de la bonne gouvernance, le Gouvernement a entrepris, en 2002-2003, des actions dont les principales concernent : (i) la nomination d'un Ministère d'Etat chargé de la bonne gouvernance ; (ii) la mise en place d'un comité interministériel pour la promotion de la bonne gouvernance ; (iii) la création des points focaux de bonne gouvernance dans les ministères et les entreprises publiques ; (iv) le renforcement de l'Inspection générale des finances qui sera transformée, à terme, en une Inspection générale d'Etat plus indépendante dans le contrôle des deniers publics ; (v) la mise en place d'une Cour des comptes, dont les magistrats ont été nommés en juin 2004 et ; (vi) la création d'une Commission indépendante d'enquête pour les prisonniers politiques. La stratégie du Gouvernement, au niveau de cet axe, consiste à renforcer la consolidation de la paix à travers des actions qui incluent la poursuite du dialogue interne pour la conclusion d'un cessez-le-feu permanent, le renforcement du processus démocratique à travers l'organisation, en octobre 2004, d'élections générales et la mise en place de l'ensemble des institutions politiques prévues dans le cadre de la Constitution. Le Gouvernement envisage de poursuivre ses efforts en mettant l'accent sur le renforcement des capacités en faveur d'une administration efficace et responsable à travers le recentrage des missions de l'Etat, la réforme de la fonction publique, le développement des ressources humaines, la promotion du dialogue social.

4.1.4 Consolidation du cadre macro-économique et croissance en faveur de la réduction de la pauvreté : Pour renforcer la gestion des finances publiques, le Gouvernement a soumis au Parlement la loi rectificative qui prévoit de nouvelles mesures fiscales et douanières visant à renforcer le recouvrement des taxes. Le Parlement a approuvé un système de gestion budgétaire basé sur des plafonds mensuels sur des engagements des dépenses publiques, de renforcement du contrôle budgétaire et de lutte contre la corruption. Au niveau de la politique monétaire, la Banque de République du Burundi (BRB) a procédé à l'élimination des restrictions au change pour les transactions courantes et à l'ajustement du taux de change du franc burundais de 20% par rapport au dollar. Les taux de change officiels et ceux des banques commerciales ont été unifiés et des bureaux de change libres ont été autorisés, en avril 2003. Le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre des réformes économiques et structurelles pour consolider l'assainissement du cadre macro-économique. La stratégie porte, essentiellement, sur le renforcement de la gestion des finances publiques, l'amélioration de la gestion de la dette en particulier par la mise en place des conditions de nature à permettre le pays d'accéder aux mécanismes d'allègement de la dette. Au plan monétaire, le Gouvernement poursuivra la politique monétaire prudente entamée dans le cadre du programme intérimaire post conflit. La poursuite des efforts de stabilisation macro-économique permettra de créer les conditions d'une croissance soutenue favorable à la réduction de la pauvreté, notamment à travers le développement du secteur rural et la promotion du secteur privé. La stratégie de soutien à la production du secteur rural se fera par le biais de la relance du secteur agricole et de l'élevage, alors que les actions visant à promouvoir le secteur privé reposeront sur la stimulation de l'investissement et la réhabilitation des infrastructures d'appui à la production.

4.1.5 Développement de l'accès aux services sociaux de base : Dans ce cadre, le Gouvernement a entrepris en 2003 avec l'appui des partenaires au développement dont notamment la Banque mondiale, la Belgique, et l'Union européenne, plusieurs études et projets de réhabilitation des structures sociales de base dans les secteurs de l'éducation et de la santé. La stratégie du Gouvernement, dans ce domaine, est axée sur l'accroissement des services de base dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'emploi, de la sécurité sociale et de l'habitat. Il s'agit de promouvoir des services sociaux de proximité de bonne qualité qui tiennent compte des possibilités financières des populations bénéficiaires. Le Gouvernement entend également améliorer quantitativement et qualitativement les services d'assainissement, de distribution d'eau potable et d'hygiène.. Dans sa stratégie de promotion de la qualité et l'accessibilité des services sociaux, le Gouvernement entend accroître l'allocation budgétaire en faveur des secteurs sociaux qui passerait de 6% du budget en 2003 à 7% et 10% respectivement en 2004 et 2006.

4.1.6 Réinstallation et la réinsertion des sinistrés du conflit et des groupes défavorisés : Les efforts engagés par le Gouvernement et les partenaires au développement, conjugués à l'amélioration des conditions sécuritaires en 2003, ont encouragé en nombre et en régularité le retour des déplacés et des réfugiés vers leurs zones d'origine. En avril 2004, près de 140 000 personnes déplacées sont retournées sur leurs lieux d'origine. Il convient de noter que le retour des populations a commencé de façon lente et irrégulière au cours de la seconde moitié de 2002. Les actions prioritaires retenues par le Gouvernement, sous ce volet, visent notamment à soutenir la réinsertion sociale et économique des déplacés et sinistrés. Cet objectif suppose la reconstruction et la réhabilitation des infrastructures socio-économiques qui ont été mises en mal par les conflits. Le Gouvernement entend prendre en charge, dans une première phase de 18 mois, les groupes défavorisés et vulnérables qui ont été affectés par les conflits notamment les handicapés, les femmes seules, les orphelins et les enfants de la rue.

4.1.7 Lutte contre le VIH/SIDA : Dans ce cadre, un programme multisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA et de soutien aux orphelins est en cours d'exécution sur la période 2002-2006 avec le soutien, notamment, de la Banque mondiale, de la coopération belge et de l'Onusida. Les mesures contenues dans le Cadre stratégique intérimaire de croissance économique et de lutte contre la pauvreté mettent l'accent notamment sur la prévention, le soutien aux personnes infectées, l'amélioration des capacités des structures de lutte contre la pandémie du VIH/SIDA et la mise en place d'un cadre légal de protection des personnes vivant avec la maladie.

4.1.8 Promotion de la participation de la femme au développement : Des mesures seront prises pour améliorer la santé reproductive et l'accès des femmes aux facteurs de production en particulier à la terre et aux micro- crédits. En fin 2003, le Gouvernement a approuvé et soumis au Parlement un projet de loi sur la succession et les régimes matrimoniaux qui vise à renforcer le droit des femmes dans ce domaine. Les femmes constituent la majorité de la population et fournissent l'essentiel de la main d'œuvre agricole. Le Gouvernement est conscient que leur intégration au processus de développement est un élément essentiel en matière de lutte contre la pauvreté. Il envisage ainsi de soutenir l'accès des femmes à l'éducation en vue de promouvoir la valorisation de leurs activités et renforcer leur participation aux instances de prises de décision.

4.1.9 Le Gouvernement a réalisé de progrès importants dans la mise en œuvre du Cadre stratégique intérimaire de croissance économique et de lutte contre la pauvreté (CSLP-I). Il a élaboré un programme d'investissement public (PIP) sur la période 2004-2006 qui est conforme aux orientations du CSLP-I. Le PIP, qui constitue une synthèse des politiques et plans d'actions sectoriels de réduction de la pauvreté, tient compte, également, des objectifs d'équilibre macro-économique et financier. Il convient de souligner que le Gouvernement a lancé officiellement, en mai 2004, le processus d'élaboration du Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté. Cependant, la poursuite des efforts entrepris suppose non seulement la mobilisation de ressources intérieures et extérieures importantes, mais également une gestion efficiente et transparente de ces ressources. C'est ainsi que le Gouvernement accorde une grande priorité aux réformes économiques, politiques et administratives

pour promouvoir la bonne gouvernance. Pour répondre à cette préoccupation, le Gouvernement a présenté, en janvier 2004 à Bruxelles, un programme d'urgence conforme aux orientations du CLSP-I, au Forum des partenaires au développement du Burundi. Ce programme, qui constitue une stratégie de sortie de crise, repose sur quatre volets : (i) *le renforcement des capacités pour la bonne gouvernance* dont l'objectif ultime est de promouvoir un projet de société qui assure la paix, la réconciliation, l'épanouissement de la population à travers une stratégie d'allocation et de gestion équitable des ressources ; (ii) *la réhabilitation des sinistrés* qui vise à répondre au retour massif des réfugiés dans leurs milieux d'origine, la démobilisation des combattants et la réinsertion des enfants de la rue ainsi que de nombreux sinistrés du conflit. Il s'adresse à une population cible d'environ 1,2 millions de personnes; (iii) *la réforme des corps de défense et de sécurité* dont l'objectif est de procéder à une démobilisation progressive des ex-combattants pour éviter dans le contexte fragile du pays tant au niveau économique que social que le renvoi massif des combattants dans leurs communautés ne constitue une source d'insécurité; et (iv) *l'appui budgétaire et à la balance des paiements* qui met l'accent sur la poursuite des réformes économiques et structurelles pour consolider le cadre macro-économique, accroître la compétitivité et renforcer la base productive de l'économie.

## **4.2 Evaluation de la stratégie du Gouvernement**

4.2.1 Le programme du Gouvernement a été conçu en tenant compte de la spécificité et des besoins d'un pays post-conflit découlant du contexte socio-politique difficile et du niveau de ressources mobilisables dans le cadre du dialogue du Gouvernement avec ses partenaires. Le programme met ainsi l'accent sur la consolidation de la paix et la promotion de la gouvernance qui constituent des éléments fondamentaux pour restaurer les conditions de la relance économique. Le programme comprend, également, un important volet relatif à la réinsertion économique et sociale des sinistrés dans le respect des droits humains de manière à limiter les risques de marginalisation et de frustration qui peuvent être des sources d'insécurité. L'implication des communautés de base dans le développement d'une culture de paix pour la réconciliation nationale constitue, en effet, un préalable pour le développement économique et social du pays. En mettant l'accent sur les réformes économiques et structurelles de manière à restaurer la stabilité macro-économique, renforcer la transparence dans la gestion des ressources publiques, réhabiliter les infrastructures de base et promouvoir le secteur privé, le programme du Gouvernement est cohérent. Il s'articule ainsi autour d'un ensemble de réformes stratégiques indispensables pour améliorer la gestion des ressources publiques et la qualité des services publics. En outre, le programme intègre les préoccupations des communautés de base, de la société civile et du secteur privé, qui ont été prises en compte au terme du processus participatif qui a marqué l'élaboration du Cadre stratégique intérimaire de croissance économique et de lutte contre la pauvreté.

4.2.2 La faiblesse des capacités de formulation, d'exécution et de suivi des politiques économiques est également pris en compte puisque pour éviter des dérapages éventuels dans la mise en œuvre du programme, le Gouvernement envisage de renforcer les moyens humains et matériels de l'administration afin qu'elle puisse jouer efficacement son rôle dans l'exécution et le suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté. Toutefois, étant donné la position financière du Burundi qui demeure fragile face aux besoins d'importations essentielles, d'apurement des arriérés et de paiement des échéances de la dette extérieure et intérieure, l'exécution satisfaisante du programme suppose un appui conséquent des partenaires au développement ainsi qu'une allocation et une gestion efficiente des ressources mobilisées. Cet aspect n'est pas suffisamment pris en compte dans la conception du programme. Ainsi, en dépit de sa cohérence interne, le programme est très ambitieux en visant un taux de croissance de plus de 7% à partir de 2006 ainsi que les objectifs du millénaire en 2015, du fait de la faiblesse des capacités institutionnelles du pays, de la fragilité du contexte socio-politique et des problèmes liés à la mobilisation de ressources extérieures.

### **4.3 Risques liés à la stratégie du Gouvernement**

4.3.1 Les principaux risques du programme sont les suivants : (i) la persistance d'une partie des rebelles à refuser d'adhérer aux accords d'Arusha et les tensions récurrentes à l'Est de la RDC, peuvent constituer un frein à la stabilité politique du pays ; (ii) les difficultés d'ordre politique et technique qui peuvent entraver le respect du calendrier électoral et l'organisation des élections constituant ainsi une menace pour le processus de la paix ; (iii) l'insuffisance des capacités institutionnelles ainsi que l'absence de structure appropriée pour assurer l'exécution et le suivi des programmes qui peuvent handicaper la poursuite des réformes économiques et structurelles; et (iv) la forte mobilité des cadres de l'administration vers le secteur privé ou vers les organisations internationales.

4.3.2 Le premier risque pourrait être atténué par le déploiement de la mission des Nations unies pour le Burundi ainsi que la poursuite de la médiation africaine, en particulier des Chefs d'Etat de la sous-région, qui devraient amener l'ensemble des belligérants à entamer les négociations et signer à terme un cessez-le feu permettant de consolider la paix et relancer durablement l'économie. Les troubles à l'Est de la République démocratique du Congo devraient, également, être circonscrits grâce à l'engagement de la communauté internationale à soutenir la transition dans ce pays. Concernant le deuxième risque, l'importance accordée par les Chefs d'Etat de l'Afrique de l'Est au respect du calendrier électoral et le soutien des bailleurs de fonds dont le PNUD et l'Union européenne à l'organisation des élections devraient contribuer à atténuer ce risque. Pour le troisième risque, il convient de rappeler qu'avant la crise, le pays disposait de cadres de haut niveau qui ont, pour la plupart, quitté le pays pour des raisons de sécurité ou à la recherche d'opportunités meilleures. Ce risque pourrait, cependant, être atténué par l'engagement des bailleurs de fonds de soutenir le programme national de renforcement des capacités pour la bonne gouvernance. L'exécution à moyen terme de ce programme favorisera la disponibilité d'un plus grand nombre de cadres formés dans le domaine de la formulation et de la gestion des politiques économiques et sociales. Par ailleurs, le retour des cadres exilés au pays avec la consolidation de la paix interne constitue un facteur important de renforcement des capacités nationales. Ce processus sera d'autant plus important que les partenaires au développement du Burundi soutiennent le programme d'insertion et de réinsertion du Gouvernement. Enfin, quant au quatrième risque, dans le cadre de la réforme de la fonction publique en cours, le Gouvernement envisage de mettre en place un nouveau statut des fonctionnaires orienté vers la mise en place d'une gestion stratégique et prévisionnelle des carrières ainsi qu'un cadre de travail plus incitatif qui contribueront à renforcer la stabilité des cadres. De même, les interventions envisagées par les différents partenaires au développement dans le cadre du programme national de renforcement des capacités seront de nature à améliorer la valorisation des ressources humaines au sein de l'administration contribuant ainsi à atténuer ce risque.

## **V – SOUTIEN DE LA COMMUNAUTE DES BAILLEURS DE FONDS**

Outre les Institutions de Bretton Woods, les principaux bailleurs de fonds du Burundi sont essentiellement, l'Union européenne, le PNUD, la Coopération belge et la Coopération française. Avec le retour progressif de la paix et la levée de l'embargo en 1999, le Gouvernement Burundais a intensifié le dialogue avec ses partenaires en vue de mobiliser des ressources extérieures et trouver une solution urgente au fardeau du service de sa dette extérieure. C'est ainsi que lors de la Table Ronde de Paris, en décembre 2000, la Banque mondiale a reçu mandat de créer un Fonds fiduciaire de la dette multilatérale pour aider le pays à faire face au poids de sa dette. Elle a créé le fonds pour recevoir les contributions des donateurs qui permettront, entre autres, le paiement du service de la dette multilatérale, qui représente 44% du service de la dette estimé à 169 millions de dollars fin 2003. Il convient de noter, toutefois, que la persistance des tensions politiques n'a pas facilité la mobilisation des ressources budgétaires et a constitué l'un des facteurs explicatifs de la faiblesse des efforts propres de l'Etat burundais pour faire face au service de la dette. Cette situation est à l'origine également du faible niveau des ressources mobilisées par le fonds fiduciaire de l'ordre de 15 millions de dollars qui

sont nettement inférieures aux prévisions de 35 millions de dollars. Par ailleurs, lors du forum de Bruxelles en janvier 2004, les partenaires au développement du Burundi ont noté l'importance des besoins pour la reconstruction et la relance de l'économie du pays. La faiblesse des capacités nationales constitue, à cet égard, une contrainte majeure pour la promotion de la bonne gouvernance et la consolidation de la paix. Pour aider le Burundi à faire face à cette situation, les principaux partenaires au développement, dont la Banque, se sont engagés dans des actions complémentaires et additives de renforcement des capacités nationales.

## **5.1 Institutions de Bretton Woods**

Les relations du Gouvernement burundais avec les Institutions de Bretton Woods se sont améliorées depuis le second semestre 2002. En effet, la mise en œuvre satisfaisante du programme intérimaire post conflit a débouché sur un accord formel, en octobre 2002, avec le FMI qui a accordé au pays un prêt de 9,625 millions de DTS, soit 13 millions de dollars et qui ont été décaissés en mai 2003. L'exécution jugée satisfaisante par les Institutions de Bretton Woods du programme intérimaire post-conflit ainsi que les progrès réalisés au niveau de l'élaboration du Cadre stratégique intérimaire de croissance économique et de lutte contre la pauvreté adopté, en mars 2002, par le Conseil des ministres, ont conduit le FMI à soutenir le programme de réformes du Gouvernement à travers une facilité de réduction de la pauvreté et pour la croissance pour un montant de 69,5 millions de DTS qui a été adoptée en janvier 2004. Le premier décaissement de 17,5 millions de DTS est intervenu en janvier 2004, le second devrait être suite à la première revue du programme en septembre 2004. Concernant la Banque mondiale, celle-ci a financé diverses opérations depuis 2000. En juin 2000, elle a accordé au Burundi un crédit d'urgence de relance économique à décaissement rapide de 35 millions de dollars. Cette opération a été prolongée, en août 2002, par un crédit de relance économique de 54 millions de dollars EU dont 40 millions ont été décaissés. La troisième tranche de 14 millions de dollars devrait être décaissée avant décembre 2004. La Banque mondiale a financé un projet social d'un montant de 30 millions de dollars sous forme de fonds destiné à des projets communautaires ainsi qu'un projet de soutien aux activités génératrices de revenus (projets à haute intensité de main d'œuvre) de 40 millions de dollars respectivement en 2001 et 2002. Enfin, la Banque mondiale soutient le programme de démobilisation et de désarmement pour 33 millions de dollars EU, a approuvé, en janvier, 2004 un projet d'appui à la gestion économique de 26 millions de dollars EU et co-finance un programme régional de lutte contre la pauvreté. La stratégie transitoire (2005-2007) de la Banque mondiale est en cours d'élaboration et devrait être présentée à son Conseil d'administration en octobre 2004. Dans ce cadre, il est envisagé de soutenir la stratégie de lutte contre la pauvreté du Gouvernement avec un crédit de relance économique.

## **5.2 Autres Bailleurs de fonds**

5.2.1 L'assistance de l'Union européenne au Burundi s'inscrit dans le contexte post-conflit du pays et vise à soutenir la relance économique et la lutte contre la pauvreté. Depuis la reprise de sa coopération en 2000 avec le pays, l'aide communautaire a représenté un volume financier de 285 millions d'euros auxquels s'ajouteront 115 millions d'euros prévus dans le cadre du 9<sup>ème</sup> Fonds européen de développement (FED). Le volume des décaissements dans le cadre du 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> FED (1990-2002) est de l'ordre de 68,6 millions d'euros, soit près 24 % du volume des engagements. Les domaines de concertation de l'assistance de l'Union européenne concernent : (i) le développement rural qui prévoit, en plus des projets de soutien direct à la production agricole, une assistance technique pour appuyer le désengagement de l'Etat des principales filières agricoles ; (ii) la réhabilitation des infrastructures sociales pour soutenir le programme de réinsertion ; (iii) le soutien à la bonne gouvernance et à l'état de droit en faveur de la consolidation de la paix ; et (iv) l'appui budgétaire aux secteurs sociaux (santé, éducation, eau potable). Par ailleurs, l'Union européenne a mis en place un fonds spécifique de 9,5 millions d'euros pour contribuer au renforcement des capacités des organisations de la société civile et de l'ensemble des acteurs non-étatiques pour promouvoir leur participation dans le processus de développement du pays, de la gestion directe des projets et programmes par les communautés de base. Enfin, l'Union européenne envisage de soutenir

l'organisation des élections générales prévues dans le cadre de l'Accord de cessez-le-feu de novembre 2003.

5.2.2 Quant au PNUD, ses domaines de concertation sur la période 2005-2006 vont concerner : (i) la lutte contre la pauvreté ; (ii) la promotion de la bonne gouvernance ; et (iii) la lutte contre le VIH/SIDA. Rétrospectivement, le PNUD a soutenu le renforcement des capacités au Ministère de la planification en 1998-2000, pour appuyer la gestion macro-économique notamment en fournissant une assistance technique pour la prévision économique. Il soutient, également, l'élaboration d'un programme national de renforcement de la bonne gouvernance. Le PNUD apporte aussi un appui au cadre légal et réglementaire de la coordination statistique (textes juridiques de base et schéma directeur de la statistique). Il a réalisé une évaluation de la situation du système statistique du Burundi avec un plan d'actions pour le renforcement des capacités dans ce domaine, et envisage de soutenir la production de statistiques pour le suivi de l'impact des politiques économiques sur la pauvreté et sur les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). A cet effet, Le PNUD appui les efforts du Gouvernement qui a lancé les travaux de préparation d'un plan de développement et de prospective pour les 20 prochaines années. Au plan politique, le PNUD a préparé un projet d'assistance à l'organisation des élections prévues en octobre 2004.

5.2.3 Au plan de la coopération bilatérale, il convient de souligner que l'intervention de la Belgique s'est considérablement renforcée depuis la signature des Accords de paix d'Arusha d'août 2000. Un volume financier de 27 millions d'euros a été ainsi décaissé sur la période 2001-2003. Les domaines de concentration de la Coopération belge ont concerné : (i) l'aide alimentaire et humanitaire d'urgence et de réhabilitation ; (ii) l'initiatives à hautes intensités de main d'œuvre dans le secteur social; (iii) le soutien direct aux communautés de base (santé, éducation, agriculture et sécurité alimentaire ; et (iv) l'appui à la bonne gouvernance (justice, réconciliation et Droits de l'homme). La Belgique a, en outre contribué pour 3 millions de dollars EU au Fonds fiduciaire pour le règlement de la dette multilatérale de la dette du Burundi. Sur la période 2004-2005, l'enveloppe financière de la Coopération belge devrait atteindre 35 millions d'euros et concernera, essentiellement, la contribution au Fonds fiduciaire, un soutien à la balance de paiements, renforcement de la bonne gouvernance, appui aux réformes du secteur de la sécurité. En raison de la précarité des conditions de vie des ménages et des besoins en réinsertion des déplacés, un montant de 11 millions d'euros sera affecté, en 2004-2005, aux programmes humanitaires, de prévention de conflits et de consolidation de la société civile.

5.2.4 Concernant la France, celle-ci a repris ses interventions au Burundi en 1999. Son assistance s'est concentrée sur l'accompagnement des dynamiques de sorties de crise en soutenant le processus de paix, l'état de droit, la réhabilitation des infrastructures et le renforcement des administrations financières dans le cadre de programme post-conflit et du programme social d'urgence du Gouvernement. La Coopération française soutient également la mise en œuvre du Cadre stratégique intérimaire de lutte contre la pauvreté, en particulier, au niveau du secteur de la santé et du développement rural en appuyant les organisations paysannes pour renforcer la sécurité alimentaire. La France envisage, également au cours de l'année 2004, de fournir une aide budgétaire de 3 millions d'euros et contribuer pour 2 millions d'euros pour le règlement des arriérés du pays vis-à-vis de la Banque. Le volume financier l'intervention française au Burundi ne cesse de croître depuis 1999, passant de 1 million d'euros par an pour atteindre 5 millions d'euros durant les trois dernières années. Sur la période 2004-2006, le volume financier devrait atteindre 10 millions d'euros par an.

### **5.3 Groupe de la Banque**

Depuis 1974, début de ses interventions au Burundi, le Groupe de la Banque a approuvé en faveur du pays, quarante et une (42) opérations dont trente et un (31) projets et (dix) 10 études pour un montant total de 242,07 millions d'UC d'engagements nets. Sur ces quarante deux opérations financées, trente (30) sont achevées, une (1) est active, une (1) a été approuvée en juillet 2004 et dix (10) ont fait l'objet de procédures d'annulation. Cependant, certaines de ces dernières opérations

présentent des factures en souffrance pour les contrats exécutés entièrement ou partiellement avant la suspension des décaissements. Depuis septembre 1999, le Burundi est sous sanction du fait des arriérés. Ceux-ci s'élevaient, au 31 décembre 2003 à 20,3 millions d'UC soit l'équivalent de 31,05 millions de dollars. La Banque a approuvé, en octobre 2003, la Note de dialogue pays 2003-2004 pour le Burundi qui définit sa stratégie visant à trouver une solution pour apurer l'intégralité des arriérés. Dans ce cadre la Banque a intensifié le dialogue avec le Gouvernement et les partenaires au développement en particulier les Institutions de Bretton Woods et l'Union européenne en vue de mobiliser les ressources dans le cadre du Fonds fiduciaire. Le Gouvernement a payé les échéances de 2003 à hauteur de 6,46 millions de dollars EU (dont 3,34 millions sur ressources propres et 3,12 millions par le fonds fiduciaire). Il a également assuré le paiement des échéances courantes de 2004 ainsi que 20% du stock des arriérés, conformément au schéma de règlement des arriérés retenu dans le cadre de la Facilité de réduction de la pauvreté et pour la croissance. Suite à ces efforts, le Burundi a pu bénéficier de l'Initiative des pays post conflit approuvé, en juillet 2004, par les Conseils et qui permettra d'apurer le reliquat du stock des arriérés, soit 16 millions d'UC, conduisant ainsi à la reprise de la coopération avec le Burundi. Par ailleurs, la Banque a approuvé, en juillet 2004, un projet d'appui institutionnel pour un montant de 2,13 millions d'UC visant à soutenir les capacités de gestion économique du pays.

### **Encadré 3. Coordination de l'aide extérieure**

La coordination des interventions des bailleurs de fonds est assurée par le Comité de Suivi des Politiques Economiques et Sociales (REFES), doté d'un Secrétariat Permanent (SP/REFES). Créé en 2001 par décret présidentiel, le Comité est composé des membres permanents, dont le Ministre des Finances, le Ministre de la Planification, du Développement et de la Reconstruction, le SP/REFES et des membres non permanents. Le SP/REFES, qui est rattaché institutionnellement à la Vice -Présidence de la République, a pour mission la coordination des politiques et réformes économiques et sociales entreprises par le Burundi, dans le but d'améliorer la croissance économique et de réduire la pauvreté. Le SP/REFES est également responsable de la coordination de l'élaboration du CSLP et de la préparation des programmes économiques du Gouvernement à présenter aux partenaires extérieurs.

Il convient de souligner que le SP/REFES n'a pas réellement assuré la coordination de l'aide du fait essentiellement des dysfonctionnements au sein de l'administration. En effet, le SP/REFES, en tant que structure ayant en charge l'élaboration du CSLP qui constitue le document cadre de la planification des politiques économiques du pays, reprend les attributions du ministère de la planification. A cela s'ajoute la multiplicité des structures impliquées dans cette fonction de coordination, en particulier au niveau du Ministère des finances et du Ministère de la planification et de la reconstruction. Une telle situation n'est pas sans poser de problème, compte tenu de la nécessité d'une coordination étroite entre les différents intervenants. A la demande des bailleurs de fonds, le mécanisme de coordination a été revu de manière à permettre au Ministère de la planification de jouer pleinement son rôle. Ainsi, suite aux recommandations du Forum des partenaires du Burundi, qui a eu lieu à Bruxelles en janvier 2004, un Comité de suivi du programme d'urgence comprenant les représentants des bailleurs de fonds et de l'administration a été créé en février 2004. Placé sous la présidence du Ministre de la planification, le Comité a pour attribution de suivre les engagements des bailleurs de fonds durant la phase de transition et d'assurer un cadre de concertation entre le Gouvernement et les bailleurs de fonds dans la mise en œuvre du programme d'urgence. Ce Comité permettra d'assurer un cadre permanent de concertation entre les différents partenaires.

## **VI. STRATEGIE D'ASSISTANCE INTERIMAIRE DU GROUPE DE LA BANQUE**

### **6.1 Stratégie du Groupe de la Banque :**

6.1.1 La stratégie intérimaire du Groupe de la Banque, conformément à sa vision, visera à appuyer le programme d'urgence du Gouvernement qui est centré sur la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté. Définie en concertation avec les autres partenaires au développement, la stratégie privilégie le cofinancement des actions prioritaires identifiées par le Gouvernement dans le cadre de ce programme. Ces priorités sont également traduites dans les objectifs du Cadre stratégique intérimaire de lutte contre la pauvreté dont les axes prioritaires sont mis en œuvre dans le programme de réformes économiques du Gouvernement soutenu par la Facilité de réduction de la pauvreté et pour la croissance du FMI. Compte tenu des destructions massives des infrastructures et des moyens de production (§ 3.3.2), la priorité du Gouvernement, à court terme, est de reconstruire les infrastructures de base ainsi que les capacités institutionnelles. Sur la base des priorités du Gouvernement, deux secteurs de concentration ont été retenus pour la stratégie intérimaire de la Banque : le secteur social et le secteur des infrastructures. Le choix de ces deux secteurs se justifie par la nécessité de réhabiliter les infrastructures sociales de base en privilégiant les techniques à haute intensité de main d'œuvre de manière à atténuer la pauvreté et la précarité des conditions de vie des populations bénéficiaires. En

réponse aux priorités accordées par le Gouvernement à la réhabilitation des infrastructures de base et à l'accroissement de l'accès aux services sociaux, le secteur agricole, qui est le secteur le plus important de l'économie, en termes de contribution au PIB et d'emplois de la population active, n'a pas été retenu dans la stratégie intérimaire de la Banque. Celle-ci est une introduction à la stratégie à moyen terme de la Banque, en cours de préparation pour la période 2005-2007, qui pourrait à l'issue du dialogue avec les autorités nationales et les autres partenaires au développement intégrer ce secteur important de l'économie.

6.1.2 Ainsi un projet multisectoriel de création d'emplois et de reconstruction a été préparé pour aider le Gouvernement à faire face au problème de sous emploi et de chômage. La création d'emplois et la formation aux petits métiers, dans le cadre de ce projet, devrait se traduire par des opportunités de création d'activités génératrices de revenu en dehors du secteur agricole. Ces activités seraient complémentaires aux activités agricoles diminuant ainsi la pression de la population sur ce secteur. En outre, La Banque soutiendra le programme national de renforcement des capacités institutionnelles et appuiera les efforts du Gouvernement en matière de réformes économiques et de promotion de la bonne gouvernance.

6.1.3 L'appui au renforcement des capacités : la stratégie gouvernementale en la matière est définie dans le cadre du programme national de renforcement des capacités pour la bonne gouvernance qui comprend trois composantes : (i) *la bonne gouvernance démocratique* qui vise à renforcer les bases de la démocratie en appuyant le processus de paix et de sécurité, les institutions parlementaires, les systèmes électoraux et la décentralisation ; (ii) *la bonne gouvernance administrative* est orientée vers la mise en place d'une administration efficace et responsable à travers le recentrage des missions de l'Etat, la réforme de la fonction publique, le développement des ressources humaines, la promotion du dialogue social et la transparence dans la gestion des ressources publiques ; et (iii) *la bonne gouvernance économique* : vise à doter le pays d'un cadre de référence de la planification stratégique en renforçant les capacités institutionnelles pour l'intégration des objectifs du millénaire pour le développement dans la planification stratégique ; la promotion des capacités de formulation des politiques macro-économiques et sectorielles, l'amélioration des instruments de gestion macro-économiques et de programmation des investissements publics. En vue de promouvoir le secteur privé, cette composante du programme met l'accent sur le commerce et industrie, la promotion de l'emploi et le développement des techniques de l'information et de la communication. L'assistance de la Banque se traduit par le financement du projet de renforcement des capacités institutionnel qui a été approuvé par le Conseil d'administration en juillet 2004. Ce projet a été évalué en étroite concertation avec les principaux partenaires au développement intervenant dans ce domaine dont La Banque mondiale, l'Union européenne, la Coopération française, la Coopération belge et le PNUD.

6.1.4 Le soutien aux réformes économiques et à la gouvernance : Le programme d'appui aux réformes économiques et à la gouvernance (PAREG) de la Banque s'inscrit dans le cadre des efforts déployés depuis 2001 par le Gouvernement de transition avec la mise en place du programme de gestion économique de référence pour assainir les finances publiques et préparer les bases d'une croissance économique forte et durable. En dépit des résultats encourageants enregistrés dans la mise en œuvre de ce programme de référence et du programme intérimaire post conflit qui lui a succédé, l'économie burundaise demeure confrontée à des contraintes macro-économiques et structurelles telles que la faiblesse des capacités institutionnelles, la persistance des déficits budgétaires, l'amplification du phénomène de la corruption et les distorsions dans le fonctionnement de l'économie. Ainsi, Le FAD va appuyer le programme à moyen terme du Gouvernement (2004-2006) soutenu par la Facilité de réduction de la pauvreté et la croissance du FMI pour approfondir les réformes engagées et contribuer à la lutte contre la pauvreté. Enfin, compte tenu de la faiblesse des ressources dans l'Administration publique et du déficit en matière de gouvernance notamment dans les domaines administratif et économique, il a été retenu un appui institutionnel aux structures chargées de la promotion de la bonne gouvernance économique et administrative. Le don FAD, prévu à cet effet,

servira à renforcer les capacités techniques notamment de la Cour des comptes et de l'Inspection générale d'Etat.

**6.1.5 L'appui à la création d'emploi et à la reconstruction des infrastructures sociales de base :** L'intervention de la Banque dans ce domaine s'inscrit dans les priorités du Gouvernement qui entend soutenir les groupes vulnérables en s'attaquant au problème de chômage et de sous-emploi qui résulte des difficultés de réinsertion sociale et économique des catégories les plus jeunes de la population active. La Banque vise ainsi à appuyer les efforts du Gouvernement pour relancer les activités économiques à travers la promotion de l'emploi. Le projet multisectoriel financé par la Banque, qui s'inscrit dans un contexte de reconstruction économique, va contribuer à la réhabilitation des infrastructures sanitaires et scolaires, des voiries urbaines et des réseaux d'évacuation des eaux pluviales. Ces diverses infrastructures ont subi des dégradations importantes pendant la crise. Le projet privilégie l'exécution de travaux à haute intensité de main d'œuvre, afin d'améliorer la situation économique des populations. En outre, le projet vise à atténuer les contraintes majeures auxquelles est confronté le système de la formation professionnelle des petits artisans et micro entrepreneurs pour favoriser le développement de la petite entreprise et la création des emplois. Cet objectif, qui permettra de lutter contre le chômage des jeunes, contribuera, également, à la diversification de la base productive de l'économie qui constitue un des objectifs prioritaires du Gouvernement. La promotion de la petite entreprise va favoriser la mobilité du travail et atténuer la pression sur le secteur agricole en créant des activités complémentaires. Le projet devra ainsi permettre de créer des emplois à court ou long terme, parallèlement à un développement des capacités de la main d'œuvre. Dans ce contexte, la conception du projet ainsi que le choix des investissements à réaliser tiennent compte des préoccupations liées : au niveau d'intensité de la main d'œuvre, au potentiel de création d'emplois et de revenus directs, à court et long termes, et au taux d'utilisation des ressources locales.

## **6.2 Risques liés à la Stratégie de la Banque**

**6.2.1 *La fragilité du processus de paix tant au niveau interne qu'au niveau sous régional*** constitue un risque majeur qui pourrait entraver la bonne exécution de la stratégie de la Banque au Burundi et limiter l'impact escompter. En effet, les retards enregistrés dans la préparation des élections générales qui vont marquer la fin de la transition, en novembre 2004, ainsi que les divergences apparues entre les différentes parties prenantes de l'Accord d'Arusha sur le respect du calendrier électoral peuvent fragiliser le processus de paix. De même, les tensions politiques persistantes dans le Kivu constituent une menace pour la transition en RDC et la stabilité politique de l'ensemble de la sous région des Grands Lacs.

**6.2.2 *Le relâchement de l'effort de réformes structurelles*** et de renforcement de la transparence dans la gestion des ressources publiques constituent un risque majeur qui pourrait constituer une entrave à la poursuite des réformes dans le cadre du programme 2004-2006. Ce relâchement pourrait être lié à la fragilité du processus de paix et à la faiblesse des capacités institutionnelles qui ne sont pas de nature à faciliter l'exécution et le suivi adéquats des réformes. Cependant, la mise en oeuvre satisfaisante du programme intérimaire post-conflit (2002-2003), en dépit du contexte de guerre et de forte pression sociale, constitue une marque de la détermination du Gouvernement à restaurer les équilibres fondamentaux de l'économie. La volonté du Gouvernement à consolider la paix ainsi que le soutien envisagé par la communauté internationale devraient permettre de créer les conditions d'une mise en oeuvre satisfaisante de l'assistance de la Banque au Burundi.

**6.2.3. *La faiblesse des capacités institutionnelles*** est également un risque qui pourrait entraver la réalisation des objectifs assignés à la stratégie de la Banque. Les éléments d'atténuation de ce risque sont illustrés par le soutien de plusieurs partenaires au développement dans le cadre du renforcement des capacités. Ces appuis qui s'inscrivent dans le cadre du programme national de renforcement des capacités pour la bonne gouvernance qui bénéficie du soutien financier de plusieurs bailleurs de fonds dont la Banque, la Banque mondiale, le PNUD et l'Union européenne, la coopération belge et la

Coopération française. L'ampleur de la faiblesse des capacités est une des justifications des domaines de concentration de l'assistance de la Banque. L'exécution du projet de renforcement des capacités institutionnelles qui a été approuvé en juillet 2004 devrait contribuer à atténuer ce risque.

### **6.3 Activités de financement sous forme de prêts et de dons**

6.3.1 Le Burundi a fait des efforts importants en payant régulièrement les échéances courantes ainsi qu'une partie du stock des arriérés vis-à-vis du Groupe de la Banque. Sur cette base et en tenant compte des fortes indications de contributions des bailleurs de fonds pour trouver une solution définitive au problème des arriérés du pays vis-à-vis du Groupe de la Banque, dans le cadre de l'Initiative des pays post conflit, la Banque a préparé une stratégie intérimaire d'intervention dans le pays. L'allocation des ressources du Burundi au titre du FAD-IX s'élève à 13,44 millions d'UC, dont 3,63 millions sous forme de don. Les axes d'intervention ciblés par la stratégie intérimaire de la Banque figurent parmi les priorités du Gouvernement et ont fait l'objet de concertation avec les autres partenaires au développement du Burundi. Compte tenu des progrès notables enregistrés dans le domaine des réformes macro-économiques et structurelles et la volonté du Gouvernement d'aller de l'avant, la Banque envisage de soutenir la consolidation de ces réformes. Il s'agit de renforcer la stabilisation du cadre macro-économique, de promouvoir la bonne gouvernance en contribuant à améliorer la transparence et l'efficacité de la gestion des ressources budgétaires. Ainsi, il est proposé d'allouer l'équivalent de 50% de l'allocation de base soit 6,72 millions d'UC pour appuyer les réformes économiques. Les ressources sous formes de dons d'un montant de 3,63 millions d'UC financeront le volet renforcement des capacités institutionnelles pour 2.13 millions d'UC et le soutien à la bonne gouvernance dans le cadre du programme de réformes économiques pour 1,5 millions d'UC.

6.3.2 Pour appuyer le programme d'urgence du Gouvernement, Il est proposé également en conformité aux orientations du Cadre stratégique intérimaire de croissance économique et de lutte contre la pauvreté de financer sous forme de prêt un projet de reconstruction et de création d'emplois. Ce projet, pour un montant de 9,81 millions d'UC, qui va contribuer à la réhabilitation des infrastructures de base en utilisant des techniques à haute intensité de main d'œuvre et assurer la formation professionnelle aux petits métiers. Cet objectif répond aux préoccupations des autorités, dans le cadre du programme de d'urgence, en matière de lutte contre la pauvreté.

### **6.4 Domaines nécessitant un dialogue**

6.4.1 La Banque renforcera le dialogue avec les autorités sur des thèmes critiques pour la mise en œuvre de sa stratégie intérimaire dont l'objectif est de soutenir les efforts de reconstruction et de lutte contre la pauvreté au Burundi. Lors des différentes missions de dialogue, la Banque a eu des discussions approfondies relatives aux nombreux défis à relever dont, notamment, la consolidation de la paix, le renforcement des capacités, la promotion de la bonne gouvernance, l'environnement et la gestion des terres ainsi que la poursuite des réformes pour la relance de l'économie et la lutte contre la pauvreté. La stratégie intérimaire de la Banque sur la période 2004-2005 a reçu l'adhésion des autorités qui ont souligné la pertinence des domaines de concentration de l'assistance de la Banque. Les autorités ont également réaffirmé leurs engagements à poursuivre les réformes économiques et sectorielles, à renforcer la bonne gouvernance au niveau politique, administrative et économique. Le dialogue a porté sur les principaux thèmes ci-après.

6.4.2 *Le renforcement de la coopération avec la Banque* : la Banque mènera un dialogue soutenu avec les autorités nationales, comme elle a fait par le passé en vue de renforcer, d'une part, son intervention au Burundi, et d'autre part, améliorer la gestion du portefeuille. A travers ce dialogue, la Banque visera, également, à assurer un suivi rapproché afin que le Burundi continue à honorer les échéances courantes conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Initiative des pays post conflit.

6.4.3 *La Consolidation de la paix* : le Gouvernement réaffirme son engagement à poursuivre le processus de paix dont la consolidation constitue un facteur essentiel pour la relance économique. La signature des Accords de cessez-le-feu de novembre 2003 qui a consacré l'intégration du Conseil national de défense de la démocratie- Force de défense de la démocratie (CNDD-FDD) aux institutions de transition offre un espoir de retour de la paix pour les populations durement éprouvées par la crise qui perdure depuis plus d'une décennie. Le Gouvernement entend poursuivre les négociations en vue d'amener l'ensemble des parties prenantes à la crise socio-politique à rejoindre la table des négociations pour parvenir à une paix définitive et durable (cf. § 4.1.3).

6.4.4 *Renforcement des capacités et poursuite des réformes économiques*. Lors de la mission de préparation du DSP-I, la Banque a insisté sur l'importance de la consolidation des progrès enregistrés en matière de réformes structurelles et de stabilisation du cadre macroéconomique. Cette consolidation reste, toutefois, tributaire de la poursuite du processus de paix mais également des efforts engagés pour restaurer les capacités institutionnelles de l'Etat. Les autorités ont réaffirmé leur engagement à persévérer dans ce sens. Elles ont rassuré la mission de leur détermination à donner une priorité à la réforme de l'administration et au renforcement des capacités nationales. Le Gouvernement invite la Banque à poursuivre le dialogue pour appuyer ses efforts dans ce domaine. L'exécution du projet de renforcement des capacités, approuvé par le Conseil en juillet 2004 devrait contribuer à atténuer ces difficultés.

6.4.5 *La réduction de la pauvreté* : Se fondant sur les orientations du Cadre stratégique intérimaire de réduction de la pauvreté et des concertations avec les partenaires au développement du Burundi présents à Bujumbura, la Banque mesure l'ampleur des défis du Gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté. Elle se félicite, cependant, de l'engagement des autorités d'élaborer dans les meilleurs délais le CLSP final dans le contexte duquel les programmes et projets de réduction de la pauvreté seront mis en œuvre pour soulager les conditions de vie des populations. Dans ce cadre, également, seront poursuivies et consolidées les réformes importantes au niveau macro-économique et structurel (consolidation du cadre macro-économique, assainissement du secteur financier, renforcement de la gouvernance, promotion du secteur privé, renforcement du statut de la femme) qui sont de nature à asseoir la relance économique et la lutte contre la pauvreté. Le Gouvernement a insisté sur la nécessité de l'assistance de la Banque pour soutenir les réformes dans le cadre de son programme triennal (2004-2006). En vue de soutenir les efforts de lutte contre la pauvreté du Gouvernement, la Banque renforcera le dialogue avec les autorités sur les domaines suivants : (i) la poursuite et la consolidation des réformes structurelles ; (ii) la réforme foncière ; (iii) la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement ; (iv) l'aménagement des bassins versants et du lac Tanganyika ; (v) le désenclavement du pays ; (vi) la lutte contre le sous-emploi et le chômage ; et (vii) la lutte contre la pandémie du VIH/SIDA.

## **VII CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

7.1 **Conclusions** : les progrès substantiels réalisés par le Gouvernement de transition au plan politique avec le renforcement du dialogue interne et la consolidation du processus de paix ont favorisé la reprise progressive de la coopération du pays avec la Communauté internationale. Au plan économique, le Gouvernement entend poursuivre les réformes économiques et structurelles pour assurer la reconstruction nationale et jeter les bases d'une croissance soutenue. En examinant la Note de dialogue pays 2003-2004, en octobre 2003, les Conseils avaient recommandé le renforcement du dialogue avec le pays pour trouver une solution au problème des arriérés. Les Conseils avaient, également, recommandé de préparer un DSP intérimaire, suite au règlement des arriérés, qui constituera un cadre complet de référence de ses interventions sous forme des prêts et dons sectoriels. Le pays a payé une partie du stock des arriérés et continue à assurer le paiement des échéances courantes. Un schéma d'apurement des arriérés sera présenté aux Conseils, en octobre 2004, dans le cadre d'initiative des pays post conflits. Dans cette optique, le présent document constitue une réponse aux directives des Conseils. L'allocation des ressources du Burundi au titre du FAD-IX s'élève à 13,44 millions d'UC, dont 3,63 millions sous forme de don. La stratégie intérimaire qui est proposée permettra à la Banque de soutenir les actions prioritaires de réhabilitation et de relance économique du Gouvernement. La stratégie intérimaire retient les domaines de concentration que sont : (i) le renforcement des capacités institutionnelles de gestion économique ; (ii) le soutien au programme d'appui aux réformes économiques et de renforcement de la bonne gouvernance ; et (iii) l'appui à la création d'emplois et à la reconstruction. La Banque poursuivra, également, le dialogue avec le Gouvernement en vue de cibler les domaines de concentration de son intervention dans le cadre de la stratégie à moyen terme.

7.2 **Recommandations** : au vu de ce qui précède, les Conseils sont invités à approuver la stratégie intérimaire de la Banque au Burundi pour la période octobre 2004-octobre 2005.

**BURUNDI:**  
**INDICATEURS MACRO-ECONOMIQUES ET FINANCIERS (2000-2006)**

**A nnece 1**

**Page 1 de 1**

III. <u>Années/Agrégats</u>	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
					Proj.	Proj.	Proj.

**(Variation annuelle en pourcentage, sauf indications contraires)**

<b>Revenu national et prix</b>							
Croissance du PIB réel	-0.9	2.1	4.5	-1.0	5.1	5.3	4.5
Déflateur du PIB	13.2	5.5	1.7	11.3	6.7	5.4	5.2
Prix au consommateur (moy. période)	24.3	9.3	-13	10.3	6.4	5.2	4.7
Prix au consommateur (fin de période)	14.1	3.9	3.5	9.0	5.5	4.8	4.5
<b>Secteur extérieur</b>							
Exportations, f.o.b (en valeur)	-10.7	-20.2	-20.3	49.8	-30.1	36.9	2.3
Importations, f.o.b (en valeur)	10.8	0.5	-4.2	22.8	9.9	4.4	5.2
Exportations (en volume)	5.5	4.9	-19.8	40.2	-33.8	33.0	1.0
Importations (en volume)	1.7	4.3	-3.4	11.6	9.1	4.9	4.4
Termes de l'échange (- = détérioration)	-22.2	-21.0	0.1	-2.9	4.8	3.4	2.4
Taux de change (FBU/\$, moyenne)	720.5	830.4	931	1074	-	-	-
Taux effectif réel (dépréciation -)	4.0	-4.9	-15.1	-17.7	-	-	-
<b>Administration centrale</b>							
Recettes et dons	32.9	12.0	7.5	9.4	9.8	10.8	11.3
Dépenses totales et prêts nets (b. e.)	7.5	21.3	1.2	27.4	10.3	7.6	9.3
Dépenses courantes (sans intérêts)	12.1	22.5	0.8	17.6	3.8	5.5	9.5
<b>Monnaie et crédit</b>							
Avoirs extérieurs nets <sup>1</sup>	1.3	-17.0	9.5	17.2	-1.9	1.1	2.8
Crédit intérieur	15.7	39.1	21.5	-5.6	20.8	6.8	5.8
Gouvernement	-19.2	24.7	-9.9	-0.1	9.2	-2.5	-2.7
Secteur privé	35.8	13.2	33.2	-4.0	15.3	9.6	8.7
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	1.9	16.3	30.3	15.7	18.3	11.0	9.9
Vitesse monnaie (PIB/M2, fin période)	5.3	4.9	4.0	3.8	3.6	3.6	3.6
Taux refinancement Banque centrale	14.0	14.0	15.5	14.5	-	-	-
Taux créditeur (12 mois de dépôt)	12.1	13.2	13.6 <sup>4</sup>	-	-	-	-
Taux débiteur (moyen terme)	15.8	16.8	20.6 <sup>4</sup>	20.7	-	-	-

**(En pourcentage du PIB)**

<b>Administration centrale</b>							
Recettes (dons exclus)	19.2	20.0	20.3	20.1	19.7	19.7	19.9
Dépense totales et prêts nets	24.3	27.7	25.9	30.0	29.5	28.6	28.4
Solde primaire	2.2	-0.8	2.2	-0.3	0.0	0.6	0.9
Solde budgétaire global (base engagement)							
Excluant les dons	-4.9	-7.2	-5.7	-9.9	-9.8	-8.9	-8.5
Incluant les dons	-1.8	-5.2	-1.4	-5.2	-	-	-
<b>Investissements bruts</b>	<b>6.0</b>	<b>7.5</b>	<b>9.0</b>	<b>10.1</b>	<b>11.7</b>	<b>12.5</b>	<b>12.6</b>
Investissements publics autonomes	6.4	5.6	7.4	8.0	8.7	9.2	9.4
Investissements privés autonomes	-0.4	1.9	1.6	2.1	3.0	3.2	3.2
<b>Epargne nationale brute</b>	<b>-4.0</b>	<b>0.7</b>	<b>2.5</b>	<b>4.2</b>	<b>2.4</b>	<b>2.2</b>	<b>2.5</b>
Publique	0.5	-1.5	-0.2	-2.2	-1.4	0.1	0.7
Privée	-4.5	2.3	2.8	6.4	3.7	2.1	1.9

**(En millions de \$ EU, sauf indications contraires)**

<b>Secteur extérieur</b>							
Solde courant	-70.9	-44.9	-40.7	-35.0	-60.1	-70.9	-74.1
Solde global balance des paiements	-29.0	-41.3	-27.1	26.7	-57.1	-60.5	-61.6
Réserves officielles brutes (fin période)	43.3	23.8	60.1	72.8	87.9	88.8	93.3
Réserves officielles brutes <sup>2</sup>	4.1	2.3	5.9	5.9	6.5	6.3	6.3
Réserves offic. nettes (mois import)	2.9	1.6	2.2	2.9	2.2	2.1	2.3
Ratio service dette/export. B&S (en %)	83.1	93.0	157.4	87.1	193.9	84.6	86.0
Stock de la dette	1.099	1.079	1.141	1.217	1.177	1.220	1.246
Arriérés de paiements officiels	92.6	148.3	181.1	167.5	-	-	-
PIB au prix du marché (milliards Fbu)	511.0	550.0	584.6	644.2	722.5	801.6	881.2

Sources : Autorités burundaises et estimations du FMI février 2004

<sup>1</sup> En pourcentage de l'offre de la masse monétaire au sens large de début de période

<sup>2</sup> fin de période, en mois d'importations, CAF.

**Structure du PIB en % (1997-2005)**

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
								Proj.	Proj.
<b>Secteur primaire</b>	<b>54.53</b>	<b>54.75</b>	<b>53.62</b>	<b>51.30</b>	<b>51.05</b>	<b>50.43</b>	<b>49.46</b>	<b>48.53</b>	<b>48.08</b>
Agriculture vivrière	44.37	45.52	44.13	42.74	42.80	42.27	41.47	40.66	40.28
Agriculture d'exportation	3.96	3.19	3.19	2.44	2.13	2.10	2.06	2.05	2.04
Elevage	3.25	3.15	3.31	3.13	3.09	3.06	2.99	2.93	2.91
Forêt	2.87	2.82	2.90	2.94	2.90	2.87	2.82	2.76	2.74
Pêche	0.09	0.08	0.08	0.06	0.14	0.13	0.13	0.13	0.13
<b>Secteur secondaire</b>	<b>9.46</b>	<b>9.16</b>	<b>9.91</b>	<b>10.24</b>	<b>10.38</b>	<b>10.55</b>	<b>10.76</b>	<b>11.20</b>	<b>11.48</b>
Industrie	2.77	2.74	2.86	2.95	2.90	2.90	2.87	2.88	2.88
Transformation agricole	0.48	0.44	0.49	0.47	0.43	0.43	0.43	0.43	0.42
Agroalimentaire	0.38	0.40	0.41	0.44	0.44	0.44	0.43	0.43	0.43
Textile et industrie du cuir	0.48	0.51	0.52	0.56	0.57	0.57	0.56	0.57	0.57
Autres industries	1.43	1.40	1.45	1.49	1.46	1.47	1.45	1.46	1.46
Artisanat	2.29	2.21	2.40	2.54	2.56	2.56	2.53	2.54	2.54
Bâtiment	3.73	3.59	3.99	4.09	4.15	4.33	4.62	5.05	5.33
Mines et énergie	0.67	0.62	0.66	0.65	0.76	0.76	0.75	0.73	0.73
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>27.99</b>	<b>27.38</b>	<b>28.47</b>	<b>29.63</b>	<b>30.07</b>	<b>30.42</b>	<b>31.01</b>	<b>31.41</b>	<b>31.67</b>
Services publics	19.68	19.16	19.83	20.48	20.67	20.95	21.35	21.64	21.84
Transport et communication	2.29	2.28	2.35	2.49	2.54	2.56	2.60	2.64	2.66
Commerce	4.58	4.58	4.91	5.20	5.30	5.35	5.44	5.52	5.57
Autres services	1.43	1.36	1.39	1.47	1.57	1.58	1.61	1.61	1.59
PIB aux prix des facteurs	91.98	91.30	92.00	91.16	91.50	91.40	91.23	91.14	91.23
<b>Taxes indirectes</b>	<b>8.02</b>	<b>8.70</b>	<b>8.00</b>	<b>8.84</b>	<b>8.50</b>	<b>8.60</b>	<b>8.77</b>	<b>8.86</b>	<b>8.77</b>
<b>PIB aux prix du marché</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

Sources : Autorités burundaises et estimations du FMI

TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT (2000-2004)

Années/Agrégats	2000	2001	2002	2003	2004
				Prog.	Proj.
(En milliards de FBU)					
<b>Recettes</b>	<b>98.3</b>	<b>110.2</b>	<b>118.4</b>	<b>129.6</b>	<b>142.4</b>
<i>Recettes fiscales</i>	93.7	103.1	104.8	115.6	128.6
Taxe sur le revenu	20.0	28.5	29.4	31.3	29.1
Taxes sur biens et services	46.8	48.7	51.9	56.8	63.9
Taxes sur commerce internat.	22.8	21.7	23.2	27.1	35.4
Autres recettes fiscales	3.9	4.0	0.1	0.1	0.1
Taxe sur la propriété	0.2	0.3	0.3	0.3	0.1
<i>Recettes non fiscales</i>	4.7	7.0	13.6	14.0	13.7
<b>Dépenses et prêts nets</b>	<b>124.1</b>	<b>149.8</b>	<b>151.6</b>	<b>193.2</b>	<b>213.1</b>
<i>Dépenses courantes</i>	96.5	118.6	119.7	144.0	152.2
Salaires	33.9	40.1	45.9	54.9	58.4
Civils	18.0	21.6	23.6	30.9	33.1
Militaires	15.9	18.5	22.3	24.0	25.3
Biens et services	37.9	44.2	38.6	43.0	45.8
Civils	23.3	18.4	19.2	21.5	23.4
Militaires	14.6	25.7	19.5	21.6	22.4
Transferts et subventions	9.9	15.9	16.4	20.8	19.1
Intérêts de paiements (échu)	14.8	18.5	18.7	25.3	29.0
Domestique	6.9	9.6	7.7	12.7	14.3
Etranger	7.9	8.9	11.0	12.5	14.8
<i>Dépenses en capital</i>	31.1	35.1	33.4	55.6	64.5
Ressources intérieures	8.8	18.5	6.4	15.2	21.0
Ressources externes	22.3	16.6	27.0	36.4	41.9
<i>Prêts nets</i>	-3.6	-3.9	-1.4	-2.4	-2.0
<b>Solde global. (base engagement dons exclus)</b>					
<b>dont :</b>	<b>-25.7</b>	<b>-39.6</b>	<b>-33.2</b>	<b>-63.6</b>	<b>-70.7</b>
Solde primaire		-4.6	12.6	-1.9	0.1
<b>Var. arriérés (- = réduction)</b>	<b>7.5</b>	<b>7.7</b>	<b>9.4</b>	<b>1.9</b>	<b>-37.3</b>
Externe (intérêt)	4.8	4.9	6.6	0.4	-32.8
Intérieur	2.7	2.8	2.8	1.5	-4.5
<b>solde global (base caisse)</b>	<b>-2.3</b>	<b>-31.9</b>	<b>-23.8</b>	<b>-61.7</b>	<b>-108.0</b>
<b>Financement (identifié)</b>	<b>2.3</b>	<b>31.9</b>	<b>23.8</b>	<b>61.7</b>	<b>-109.9</b>
<i>Externe</i>	19.4	17.9	41.3	58.9	-124.9
Prêts programmes	22.4	5.3	21.3	22.4	0.0
Dons programmes		5.4	12.0	20.7	0.0
Prêts projets	6.4	10.7	13.9	26.7	26.1
Dons projets		5.9	13.1	9.7	15.7
Amortissement	-22.0	-27.8	-42.8	-35.7	-38.0
Var. arriérés (- = réduction)	12.7	18.5	23.7	-14.2	-128.7
Allègem. dette (annul. Rééch).	0.0	0.0	0.0	29.3	0.0
<i>Interne</i>	-17.1	14.0	-17.5	2.8	15.0
Secteur bancaire	-16.8	23.7	-11.0	0.3	15.0
Secteur non bancaire	-0.3	-9.7	-6.5	2.5	0.0
<b>Gap de financement</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>217.9</b>
(En pourcentage du PIB, sauf indications contraires)					
Pour mémoire :					
Recettes, dons exclus	19.2	20.0	20.3	20.1	19.7
Dépenses totales et prêts nets dont	24.3	27.2	25.9	30.0	29.5
dépenses courantes	18.9	21.6	20.5	22.4	21.1
dépenses en capital	6.1	6.4	5.7	8.0	8.7
Dépenses militaire et de sécurité	6.0	8.0	7.1	7.1	6.6
<b>Solde budgétaire global (base engagement)</b>					
<b>dons exclus :</b>	<b>-4.9</b>	<b>-7.2</b>	<b>-5.7</b>	<b>-9.9</b>	<b>-9.8</b>
Solde primaire		-0.8	2.2	-0.3	0.0
Financement (net) dont :	0.5	5.8	4.1	9.6	-15.2
Externe	3.8	3.3	7.1	9.1	-17.3
Interne	-3.3	2.5	-3.0	0.4	2.1
Gap de financement	...	...	...	0.0	30.2
PIB aux prix du marché (en milliards de FBU)	511.1	550.0	584.6	644.2	722.5

Sources : Autorités burundaises et estimations du FMI. Février 2004

**BALANCE DES PAIEMENTS (2000-2006)**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
				Est.	Prog.	Proj.	Proj.
(En millions de \$ EU)							
<b>Balance commerciale</b>	<b>-58.7</b>	<b>-69.2</b>	<b>-72.7</b>	<b>-80.8</b>	<b>-107.5</b>	<b>-101.6</b>	<b>-108.3</b>
Exportations, f.o.b.	49.1	39.2	31.2	46.8	32.7	44.8	45.8
dont café	33.9	19.7	16.7	31.9	15.3	26.2	25.5
Importations, f.o.b.	-107.8	-108.4	-103.9	-127.5	-140.2	-146.4	-154.1
Dont produits pétroliers	-18.6	-16.4	-15.9	-20.1	-21.3	-20.0	-20.1
<b>Services (nets)</b>	<b>-36.7</b>	<b>-31.0</b>	<b>-35.7</b>	<b>-52.7</b>	<b>-53.1</b>	<b>-43.2</b>	<b>-45.7</b>
Crédit	6.1	6.9	7.7	5.2	5.8	7.9	8.1
Débit	-42.8	-37.9	-43.3	-57.9	-58.9	-51.0	-53.7
<b>Revenus nets</b>	<b>-12.8</b>	<b>-12.8</b>	<b>-14.1</b>	<b>-15.1</b>	<b>-16.9</b>	<b>-14.7</b>	<b>-14.6</b>
dont intérêts sur dette publique y compris FMI	-11.0	-10.2	-12.1	-12.2	-13.8	-11.4	-11.2
<b>Transferts courants (nets)</b>	<b>37.3</b>	<b>68.1</b>	<b>81.81</b>	<b>113.5</b>	<b>117.5</b>	<b>88.5</b>	<b>94.5</b>
Transferts privés nets	4.6	6.5	5.5	8.0	9.0	10.0	11.0
Transferts officiels (nets)	32.7	61.6	76.3	105.5	108.5	78.5	83.5
<b>Solde courant (transferts officiels exclus)</b>	<b>-70.9</b>	<b>-44.9</b>	<b>-40.7</b>	<b>-35.0</b>	<b>-60.1</b>	<b>-70.9</b>	<b>-74.1</b>
<b>Compte de capital</b>	<b>22.0</b>	<b>13.6</b>	<b>26.2</b>	<b>28.2</b>	<b>14.0</b>	<b>16.5</b>	<b>18.0</b>
Dons projets	22.0	7.1	14.1	9.0	14.0	16.5	18.0
Dons programmes	0.0	6.5	12.1	19.2	0.0	0.0	0.0
Annulation de la dette	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Compte financier</b>	<b>22.7</b>	<b>-4.0</b>	<b>-13.8</b>	<b>29.7</b>	<b>-11.0</b>	<b>-6.1</b>	<b>-5.5</b>
Investissements directs	11.7	0.0	0.0	0.0	0.0	2.0	2.0
Prêts publics à moyen et long terme (net)	9.4	-13.1	-12.0	12.5	-10.5	-7.5	-7.0
Décaissements	39.8	15.2	34.6	45.6	23.3	25.6	28.2
Prêts projets	8.9	8.8	14.6	24.7	23.3	25.6	28.2
Prêts programmes	30.9	6.4	20.0	20.9	0.0	0.0	0.0
Amortissements (y compris FMI)	-30.4	-28.3	-46.6	-33.1	-33.8	-33.2	-35.1
Rééchelonnement de la dette et arriérés	0.0	0.0	0.0	27.1	0.0	0.0	0.0
Autres capitaux	1.5	9.1	-1.8	-10.0	-0.5	-0.5	-0.6
<b>Erreurs et omissions</b>	<b>-2.8</b>	<b>-6.0</b>	<b>1.2</b>	<b>3.8</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>
<b>Solde global de la balance des paiements</b>	<b>-29.0</b>	<b>-41.3</b>	<b>-27.1</b>	<b>26.7</b>	<b>-57.1</b>	<b>-60.5</b>	<b>-61.6</b>
<b>Financement (- = accroissement des avoirs)</b>	<b>29.0</b>	<b>41.3</b>	<b>27.1</b>	<b>-26.7</b>	<b>-138.9</b>	<b>-2.8</b>	<b>16.1</b>
Var. réserves ext. nettes B. C. (-accroissement.)	4.8	13.2	-5.7	-13.3	6.2	19.5	16.1
FMI (net)	-4.5	-4.4	10.0	12.5	20.0	20.4	20.5
Autres réserves (nettes)	9.3	17.6	-15.7	-25.7	-13.7	-0.9	-4.4
Variation des arriérés (+ = accroissement)	24.2	28.2	32.7	-13.4	-145.1	-22.4	0.0
<b>Gap de financement</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>196.0</b>	<b>63.3</b>	<b>45.6</b>

(En pourcentage du PIB, sauf indications contraires)

Pour mémoire :							
Balance commerciale	-8.3	-10.4	-11.6	-13.5	-16.7	-14.8	-14.7
Solde courant (transferts officiels exclus)	-14.6	-16.1	-18.6	-23.5	-26.1	-21.7	-21.4
Solde courant (transferts officiels inclus)	-7.0	-5.2	-5.3	-6.0	-6.5	-6.1	
Réserves officielles brutes							
En millions de \$ EU	43.3	23.8	60.1	72.8	87.9	88.8	93.3
En mois d'importations, c.a.f.	4.1	2.3	5.9	5.9	6.5	6.3	6.3
Réserves officielles nettes en mois d'importations	2.9	1.6	2.2	2.9	2.2	2.1	2.3
Dette extérieure totale	169.3	182.3	182.4		0.0	0.0	
Scd dette prévu FMI inclus (% exp. B & S.N.F)	83.1	93.0	157.4	87.1	193.9	84.6	86.0
Scd dette réalisé FMI inclus (idem)	39.2	31.9	73.2	...	571.3	127.1	86.0
PIB nominal (en \$ EU)	709.1	662.2	628.1	596.7	655.0	687.3	736.0

Sources : Autorités burundaises et estimations du FMI. Février 2004

**SITUATION MONETAIRE (2002-2004)**  
(En milliards de fbu)

Années/Agrégats	2002	2003	2004
<b>Avoirs extérieurs nets dont :</b>	<b>21.1</b>	<b>46.8</b>	<b>38.3</b>
Banque centrale	24.4	39.3	34.3
Banques de dépôt	-3.3	7.5	4.0
<b>Avoirs intérieurs nets dont :</b>	<b>124.0</b>	<b>130.2</b>	<b>161.7</b>
Crédits intérieurs	199.7	198.0	226.6
Etat	40.9	34.5	49.2
Gouvernement central	41.7	42.0	57.0
Autres entités de l'Etat	-0.8	-7.5	-7.8
Economie	158.8	163.5	177.4
Entreprises publiques	5.3	4.2	4.0
Secteur privé	153.5	159.3	173.4
Autres avoirs nets (actifs +)	-75.7	-67.8	-64.9
<b>Monnaie et quasi-monnaie</b>	<b>145.1</b>	<b>177.0</b>	<b>200.0</b>
Monnaie	96.3	116.5	131.7
En circulation	43.0	51.5	58.2
Dépôts à vue	53.3	65.0	73.5
Quasi-monnaie	48.8	60.4	68.3

Sources : Autorités burundaises et estimations du FMI. Février 2004

**BESOINS EN RESSOURCES EXTERIEURES (2004-2006)**  
(en millions de dollars)

Années/Sources	2004	2005	2006	Total
<b>A. Ressources extérieures identifiées</b>	<b>195.5</b>	<b>187.6</b>	<b>199.0</b>	<b>582.1</b>
- Exportations de biens et services				
- Autres services privés	38.5	52.7	53.9	145.1
- Transferts privés nets	2.7	2.9	3.0	8.6
- Transferts courants officiels	9.0	10.0	11.0	30.0
- Transferts officiels en capital	108.5	78.5	83.5	270.5
- Investissements directs étrangers	14.0	16.5	18.0	48.5
- Prêts publics à moyen et long terme	0.0	2.0	2.0	4.0
- Autres capitaux	23.3	25.6	28.2	77.1
	-0.5	-0.5	-0.6	-1.6
<b>B. Emplois</b>	<b>-391.4</b>	<b>-199.8</b>	<b>-190.7</b>	<b>-781.9</b>
- Importations des biens et services				
- Autres services privés	-199.1	-146.4	-154.1	-499.6
- Paiements du service de la dette	-6.9	-6.0	-6.3	-19.2
- Réserves y compris FMI (accroissements -)	-192.7	-66.9	-46.3	-305.9
	6.2	19.5	16.1	41.8
<b>C. Gap de financement (B-A)</b>				
- Prêts et dons du programme	<b>196.0</b>	<b>63.3</b>	<b>45.6</b>	<b>304.9</b>
- Allègement de la dette (mécanisme actuel)				
- Besoin résiduel de financement	79.5	-	-	79.5
	116.5	-	-	116.5
	<b>0.0</b>	<b>63.3</b>	<b>45.6</b>	<b>108.9</b>

Source : FMI. Février 2004

## **BURUNDI : SITUATION DES PROJETS**

### **A. LISTE DES PROJETS ACHEVES**

1. Développement rural de l'Est MPANDA
2. Développement rural de BURAGANE
3. Projet hydro-électrique de KAGUNUZI
4. Etude sur le développement de l'élevage
5. Stockage de produits vivriers
6. Etude sur l'impact projet développement IMBO-NORD
7. Projet sucrier de MOSSO
8. Projet palmier à huile de RUMOGE (phase I)
9. Etude projet polyvalent de MPANDA
10. Etude finale frais production phosphate MATONGO
11. Etude routes GITEGA-MUYINGA et GITEGA-NGOSI
12. Etude pavage voies urbaines et secondaires de BUJUMBURA
13. Réhabilitation route RN3
14. Etude complémentaire voirie urbaine de BUJUMBURA
15. Chantier naval de BUJUMBURA
16. Construction de la route RUGOMBO-BUGRAMA (BRUNDI)
17. Adduction d'eau de BUJUMBURA
18. Adduction d'eau de BUJUMBURA (Phase II)
19. Assainissement de BUJUMBURA
20. Actualisation études d'exécution projet EV EU
21. Evacuation des eaux usées de BUJUMBURA
22. Projet hydro-électrique de RWEGURA
23. Projet régional de télécommunication OBK
24. Ligne de crédit agricole
25. Ligne de crédit
26. Projet éducation I
27. Etude faisabilité pour l'amélioration des services éducatifs
28. Etude secteur santé
29. Programme d'ajustement structurel I
30. Programme d'ajustement structurel II

### **B. LISTE DES PROJETS ACTFS**

1. Projet agro-pastoral de BUTUTSI
2. Projet de renforcement des capacités institutionnelles

### **C. LISTE DES PROJETS ANNULES**

1. Etude Développement aquaculture et pêche artisanale
2. Construction de la route MAKEBUKO-RUYIGI
3. Réhabilitation hôpital GITEGA/Complexe SMI
4. Développement aquaculture et pêche artisanale
5. Palmier à huile de RUMOGE (phase II)
6. Projet Education II
7. Institut national de santé publique de BUJUMBURA
8. Projet de réduction de la pauvreté
9. Projet forestier de BUKIRASAZI
10. Réhabilitation et aménagement voies urbaines et secondaires de BUJUMBURA